

COMMUNE DE

CHOULEX

RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

COMMUNE DE
CHOULEX

SOMMAIRE

Le mot du maire	4
Conseil exécutif	6
Bureau du conseil municipal	7
Conseillers municipaux	8
Composition des commissions	10
Rapport du conseil municipal	12
Rapport des commissions	14
Fondation immobilière	26
Compagnie 302	31
Police municipale	34
Gardes ruraux	37
État civil	38
Naturalisations	41
Office cantonal de la statistique	42
Compte rendu financier	44
Compte de fonctionnement 2022	46

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs les administrés,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale, article 48 let. e sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, l'Exécutif communal se doit d'établir un rapport administratif et compte rendu financier et de le présenter au Conseil municipal.

Ce document est accessible sur le site internet de la commune. La version papier est disponible sur demande au secrétariat.

Nous voici arrivés au terme de la deuxième année de cette législature durant laquelle nous avons mené à bien plusieurs projets :

- Réfection d'une partie du chemin des Princes.
- Réfection de la partie de la route de Choulex entre la Maison Forte et le carrefour des Carres.
- Pose des panneaux photovoltaïques sur la deuxième moitié du couvert du stade.
- Réfection de la seconde moitié du chemin du Chambet.
- Poursuite de la mise à jour du PDcom sur les volets énergétiques, mobilité et environnement.
- Acquisition des parcelles entrée ouest de Choulex pour donner suite au déclassement en zone de développement 4B protégée.
- Dans la foulée, lancement du concours d'architecture concernant ces parcelles.
- Obtention de la limitation à 30 km/h de la quasi-totalité du village.

De plus, une réorganisation du secrétariat communal a été entreprise.

Notre secrétaire communale, Mme Nadine Rivollet, ayant fait valoir son droit à la retraite, une réflexion s'imposait quant à la pertinence de doter le secrétariat d'une structure lui permettant de relever les nombreux défis à venir.

C'est dans cet esprit que le secrétariat s'est enrichi en fin d'année d'un aide-comptable et assistant administratif, M. Bastien Rivollet, et d'une secrétaire générale, Mme Virginie Vandeputte.

L'arrivée de Mme Virginie Vandeputte nous a permis de revoir et d'optimiser les process en vigueur et ainsi de travailler plus sereinement sur les aspects liés à l'administration communale.

L'Exécutif adresse de chaleureux remerciements aux conseillers municipaux qui travaillent sur tous ces dossiers de manière appliquée et dans un esprit constructif.

Les employés communaux qui œuvrent avec sérieux et efficacité méritent également toute notre reconnaissance.

Personnellement, j'ai toujours autant de satisfaction à collaborer avec mes adjointes et je profite de ces lignes pour leur adresser mes plus sincères remerciements.

Christophe Senglet



COMMUNE DE
CHOULEX

CONSEIL EXÉCUTIF



Christophe SENGLET
Maire (Entente communale)

Conseiller 2007 – 2011
Adjoint 2011 – 2020
Maire depuis 2020

Dicastères : Administration, Finances-Sécurité, Représentation Canton et ACG



Delphine KRÄHENBÜHL
Adjointe (Une voie pour demain)

Conseillère 2008 – 2020
Adjointe depuis 2020

Dicastères : Agriculture-Environnement-Développement durable, Aménagement-Mobilité, Scolaire-Jeunesse-Petite enfance, Sociale-Aînés



Anne MEYLAN
Adjointe (Entente communale)

Conseillère 2011 – 2020
Adjointe depuis 2020

Dicastères : Animation-Culture-Sports, Bâtiments-Préavis, Information-Naturalisations, Routes-Canalisations-Cimetière

« *In viam pacis* ! »
Tout par les voies de la paix !

COMMUNE DE
CHOULEX

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidence



De janvier à mai 2022

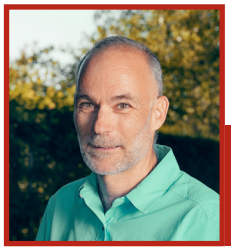
Quentin MEYLAN
Nouvelle génération



De juin à décembre 2022

Pascal DROZE
Dialogue

Vice-présidence



De janvier à mai 2022

Pascal DROZE (D)
Dialogue



De juin à décembre 2022

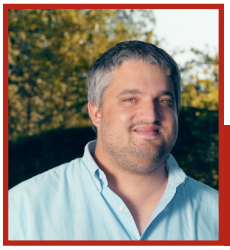
Franziska PILLY SCHLUEP
Entente communale

Membre



De janvier à mai 2022

Franziska PILLY SCHLUEP
Entente communale



De juin à décembre 2022

Quentin MEYLAN
Nouvelle génération

Secrétariat



Katarina CHEVRON RIZZETTO
Assistante administrative

COMMUNE DE
CHOULEX

CONSEILLERS MUNICIPAUX



Aloys BAUDET
(NG)
Conseiller depuis 2020



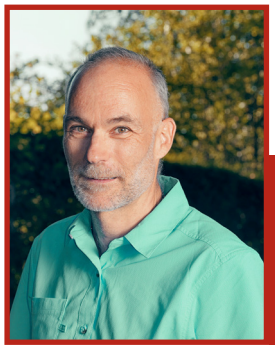
Jean BINDER
(EC)
Conseiller depuis 2015



Léonore COMIN
(EC)
Conseillère depuis 2020



Lucien DÉRUAZ
(NG)
Conseiller depuis 2014



Pascal DROZE
(D)
Conseiller depuis 2015



Nathalie FAVRE
(EC)
Conseillère depuis 2020



Yvette GUIBERT
MONGILARDI (D)
Conseillère depuis 2020



Carole MATHEZ
(D)
Conseillère depuis 2020



Quentin MEYLAN
(NG)
Conseiller depuis 2020



Franziska PILLY
SCHLUEP (EC)
Conseillère depuis 2020



Jérôme SCHÖNI
(EC)
Conseiller depuis 2015



Christine SCHAUB
(EC)
Conseillère depuis 2020



Brett THEUS
(NG)
Conseiller depuis 2020

Dialogue (D) | Entente communale (EC) | Nouvelle génération (NG)



COMPOSITION DES COMMISSIONS

Agriculture-Environnement-Développement durable

Membre de l'Exécutif : Delphine KRÄHENBÜHL
Présidente : Carole MATHEZ
Membres : Aloys BAUDET, Léonore COMIN, Lucien DÉRUAZ, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI et Christine SCHAUB

Aménagement-Mobilité

Membre de l'Exécutif : Delphine KRÄHENBÜHL
Président : Jean BINDER
Membres : Aloys BAUDET, Carole MATHEZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN, Nathalie FAVRE et Jérôme SCHÖNI

Animation-Culture-Sports

Membre de l'Exécutif : Anne MEYLAN
Président : Brett THEUS
Membres : Léonore COMIN, Carole MATHEZ, Nathalie FAVRE, Quentin MEYLAN, Yvette GUIBERT MONGILARDI et Christine SCHAUB

Bâtiments-Préavis

Membre de l'Exécutif : Anne MEYLAN
Président : Lucien DÉRUAZ
Membres : Léonore COMIN, Jérôme SCHÖNI, Nathalie FAVRE, Brett THEUS et Yvette GUIBERT MONGILARDI

Finances-Sécurité

Membre de l'Exécutif : Christophe SENGLET
Président : Jérôme SCHÖNI
Membres : Jean BINDER, Quentin MEYLAN, Lucien DÉRUAZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Pascal DROZE

Information-Naturalisations

Membre de l'Exécutif : Anne MEYLAN
Présidente : Christine SCHAUB
Membres : Aloys BAUDET, Nathalie FAVRE, Léonore COMIN,
Lucien DÉRUAZ et Yvette GUIBERT MONGILARDI

Routes-Canalisations-Cimetière

Membre de l'Exécutif : Anne MEYLAN
Président : Quentin MEYLAN
Membres : Aloys BAUDET, Jean BINDER, Pascal DROZE,
Franziska PILLY SCHLUEP et Jérôme SCHÖNI

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Membre de l'Exécutif : Delphine KRÄHENBÜHL
Présidente : Léonore COMIN
Membres : Jean BINDER, Carole MATHEZ, Quentin MEYLAN,
Franziska PILLY SCHLUEP et Brett THEUS

Sociale-Aînés

Membre de l'Exécutif : Delphine KRÄHENBÜHL
Président : Pascal DROZE
Membres : Jean BINDER, Lucien DÉRUAZ, Yvette GUIBERT MONGILARDI,
Franziska PILLY SCHLUEP, Christine SCHAUB et Brett THEUS



RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL

24 janvier 2022

Séance annulée.

21 février 2022

Prise de position du Conseil municipal concernant la pétition de Chevrier.

21 mars 2022

Délibération pour l'ouverture d'un crédit pour l'organisation d'un concours de projet d'architecture SIA 142 à un degré en procédure sélective périmètre : parcelles n° 1092, 1093 et 2192, route de Choulex, 1244 Choulex avec participation de la Fondation immobilière de Choulex à hauteur de 15% maximum.
Demande de naturalisation.

11 avril 2022

Présentation du projet de rénovation du préau de l'école.
Présentation des comptes 2021.

09 mai 2022

Délibération pour l'approbation des comptes 2021 de la commune.
Délibération pour l'approbation des comptes 2021 de la Fondation .
Délibération pour l'approbation des comptes 2021 du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers compagnie 302 .
Délibération pour l'achat des parcelles n°1092, 1093 et 2192.
Délibération pour un crédit de 145 000 francs destiné aux travaux de réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et la Maison forte.
Prise de position du Conseil municipal concernant une décision de l'ACG.
Élection du bureau du Conseil municipal.
Nomination des jurés pour le concours d'architectes de l'entrée ouest.

20 juin 2022

Délibération pour un crédit de 105 000 francs destiné à la réfection du chemin des Princes – Domaine de Miolan.
Demande de naturalisation.

05 septembre 2022

Délibération pour l'approbation de la modification du règlement de la vidéosurveillance.

03 octobre 2022

Séance annulée.

14 novembre 2022

Délibération pour le nouveau règlement du cimetière.
Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 pour les aménagements routiers du chemin des Princes.
Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 pour les travaux de réfection du chemin des Princes - domaine de Miolan.
délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 pour les travaux de réfection de la route de Choulex.
Délibération pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 pour la réalisation des aménagements de surface du hameau de Bonvard.
Pétition relative à l'abribus sur la route de La-Capite.
Demande de naturalisation.

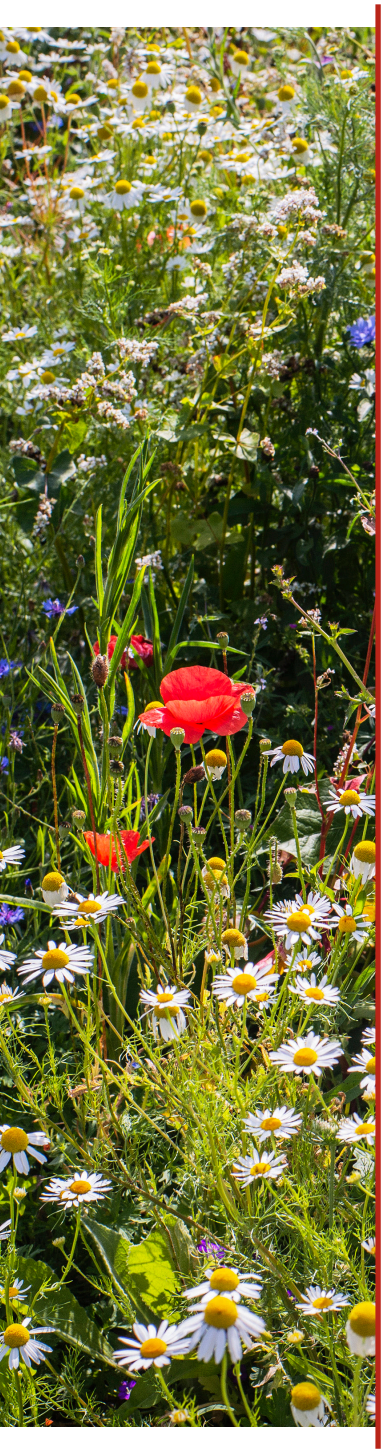
19 décembre 2022

Délibération pour le règlement des fonds communaux.
Délibération pour l'approbation du budget de fonctionnement annuel 2023, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter.
Délibération pour l'approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2023.
Délibération pour l'approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale.
Délibération pour l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU.
Demande de naturalisation.



COMMISSION AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT-DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors de l'année 2022, la commission s'est réunie à neuf reprises.



Les animations proposées par la commission

Samedi 30 avril, le Groupement Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) a proposé une balade aux aurores pour découvrir notamment les oiseaux de la région.

Cette marche matinale s'est terminée au chemin de la Gouille-Noire. Les habitants ont pu y découvrir les installations posées par le GOBG aidant à la protection des hirondelles rustiques nichant dans le parking des immeubles de la Fondation immobilière.

Le 3 septembre s'est tenue la Journée du soleil. Diverses interventions ont été proposées par différents partenaires autour du thème de l'énergie solaire. Les enfants ont confectionné des bolides solaires et écouté des contes pendant que les adultes s'informaient sur la pose de panneaux solaires, par exemple.

Le 23 mai, « La nuit est belle ! » s'est faite en musique grâce au talent de M. Moudja Cugno. Ce guitariste et chanteur choulésien nous a permis de profiter de cette belle soirée estivale.

Le 29 novembre, des ateliers autour des thèmes « vacances, fêtes, cadeaux » et « énergie/électricité » ont été proposés par l'association ZeroWaste.

Un nouveau projet : La Ressourcerie

Cette année, la commission s'est également intéressée au projet d'une jeune habitante de la commune, Mme Marion Bontoux. Dans le cadre de son travail de bachelor, elle a contacté l'Exécutif et proposé la création d'un lieu dont les objectifs principaux seraient la diminution des déchets et la revalorisation des encombrants.

Et c'est ainsi que La Ressourcerie est née. Après une première rencontre avec Mme Marion Bontoux, le projet s'est peu à peu affiné et un règlement a été élaboré. La Ressourcerie de Choulex devrait donc ouvrir ses portes dans le courant du printemps 2023.



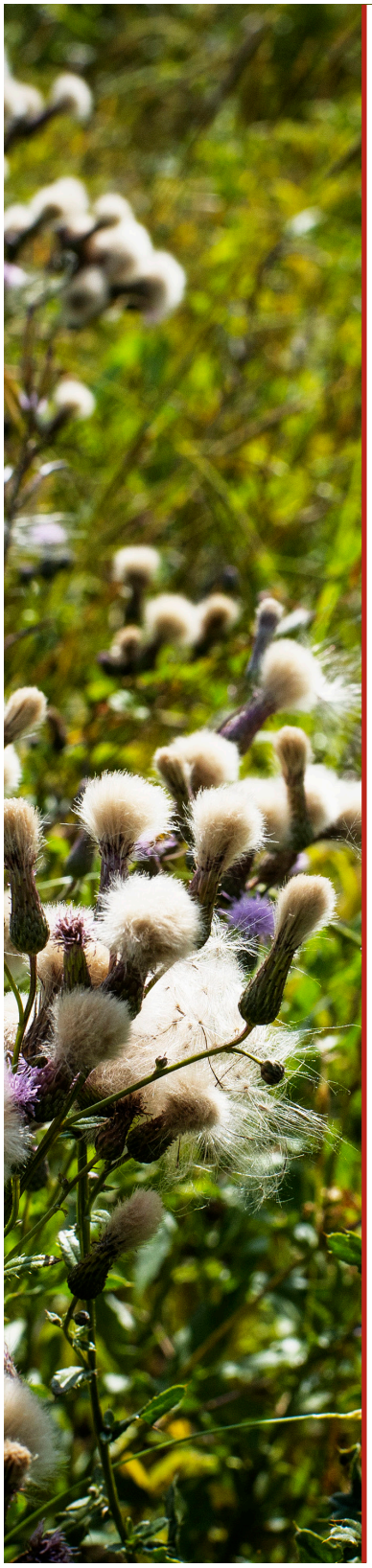
Les subventions

Tout au long de cette année, différentes subventions ont été accordées à des associations en lien avec l'environnement et l'agriculture.

Comme les années précédentes, nous soutenons **ZeroWaste, Pro Vélo Genève et La Libellule**. Par ailleurs, des subventions ont également été attribuées aux associations ou projets suivants : **Suisse Rando, le Festival Chouette Nature, l'Association pour la Sauvegarde du Léman, Récré Créa, Semences de pays, le Centre Historique de l'Agriculture, le Centre Ornithologique de Réadaptation (COR), le Centre de Réadaptation des Rapaces (CRR), la Fédération cynégétique genevoise, le Groupement Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG), Les Trois Mousquetaires, l'association Pousse-Pouce et le club Aqua-Diving** pour le nettoyage du Léman.

COMMISSION AMÉNAGEMENT-MOBILITÉ

Cette commission a été créée en juin 2020, au début de la législature 2020-2025. Elle a repris une partie des activités qui étaient dévolues, lors de la législature précédente, aux commissions Routes-Canalisations-PC Feu et Aménagement-Préavis.



Dans le domaine de l'aménagement, le principal sujet traité en commission est la mise à jour du Plan directeur communal (PDCom).

La révision du PDCom est un travail de longue haleine et pour cela, l'Exécutif et la commission sont épaulés par un panel de mandataires externes qui fournissent aux membres de la commission les informations nécessaires pour effectuer leur travail et faciliter la prise de décision.

Un groupe de pilotage a également été mis en place pour coordonner les travaux de la commission et ceux des experts. Dans le domaine de la mobilité, la commission ne traite pas que de la mobilité motorisée, mais aussi de la mobilité douce et du stationnement.

Dans le domaine de l'aménagement, trois séances de commission ont été consacrées à la finalisation de la mise à jour du PDCom. Une première version du PDCom mis à jour a ainsi pu être transmise au canton en juin 2022 pour être revue et commentée par les différents services concernés.

Ce n'est qu'en décembre 2022 que ces derniers ont fait parvenir à la commune leurs commentaires qui seront étudiés par le groupe de pilotage en 2023. Toujours dans le domaine de l'aménagement, la commission s'est également réunie en janvier avec la commission Bâtiments-Préavis élargie au Conseil municipal pour discuter de l'élaboration du cahier des charges du concours pour l'aménagement de l'entrée ouest du village.

La mobilité est un enjeu important pour la commune et une préoccupation majeure pour de nombreux Choulésiens. La commission s'efforce de trouver et proposer des solutions pour limiter le trafic de transit et sécuriser les différents usagers de la route. Pour cela, elle est accompagnée de mandataires externes.

Dans la majorité des cas, l'obtention de l'aval des services du canton est un prérequis nécessaire à la mise en œuvre des mesures décidées en commission.

La mobilité est donc un sujet majeur qui fait l'objet de discussions dans chacune des séances de la commission, même si cette thématique n'est pas à l'ordre du jour. En 2022, trois séances ont été consacrées spécifiquement à la mobilité.

Une première séance en janvier pour traiter de l'aménagement du chemin des Princes, fort du constat, étude à l'appui, que ce chemin est bien utilisé comme un itinéraire de transit bien qu'il ne fasse pas partie du réseau primaire ou secondaire validé par le canton. Lors de cette séance, la commission a notamment validé la mise en place de rétrécissements ponctuels en faveur de la mobilité douce aux Verpillères, au Petit-Miolan, ainsi qu'à Pressy et à la Messin. L'aménagement du débouché sur la route de Mon-Idée devrait également être revu.

Deux autres séances, en août et en septembre, ont été consacrées à la mise en place d'une politique de stationnement sur l'ensemble de la commune sur la base d'une étude menée par un mandataire externe. Celle-ci propose notamment la mise en place d'une zone blanche maximum quatre heures à macaron sur le cœur de la commune (Jurets, Choulex, Chevrier).



COMMISSION ANIMATION-CULTURE-SPORTS

La commission Animation-Culture-Sports s'est réunie à six reprises en 2022. Elle continue à traiter tous les sujets ayant trait aux événements culturels et sportifs se préparant sur la commune. Spectacles, expositions et concerts sont au programme tout au long de l'année.

Durant l'année 2022, nous avons rencontré la population à plusieurs reprises :



Giovanni Segantini
Mezzogiorno sulle Alpi
1891

Tout d'abord à la **soirée Blind Test** du vendredi 29 avril. Cette dernière, Covid-19 oblige, n'a pu avoir lieu plus tôt, mais la commission a réussi à mettre en place de manière «express» cette soirée originale, remplie de bonne humeur.

Nous avons aussi eu le plaisir d'organiser un concert au stade communal de Choulex le samedi 3 septembre. Le groupe **À Table** est venu jouer son répertoire et mettre une superbe ambiance au bord de la Seymaz. Grâce à Monsieur Bono Gaillard, nous avons tous pu nous régaler de délicieux hamburgers et frites maison.

Un week-end chargé était proposé en ce début septembre. En effet, après le concert de samedi, la commune a eu la grande joie d'accueillir le **Théâtre de Carouge** le dimanche 4 septembre dans une formule itinérante.

Le spectacle **Neolithica** mis en scène par Monsieur Dominique Ziegler et proposé gratuitement par la commune a remporté un franc succès. Une petite restauration était prévue par les nouvelles tenancières de la buvette après la représentation.

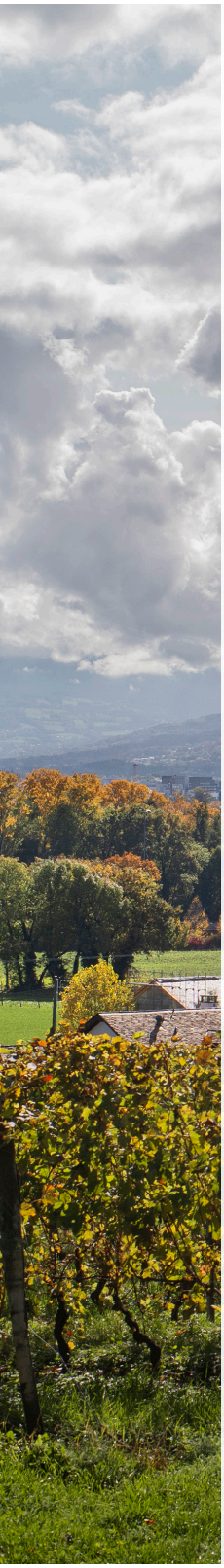
Le jeudi 13 octobre, la commission a proposé **un instant culturel avec la présentation par Madame Catherine Riedlinger** de différents peintres suisses ayant marqué leur époque. La soirée a pris la forme d'une conférence dans la salle de rythmique. Une verrée était offerte par la commune au terme de la séance. Cette soirée originale et studieuse fut un franc succès en réunissant plus d'une quarantaine de personnes.

Durant l'année, **la commission a traité et validé plus d'une trentaine de subventions culturelles et sportives.** Ont été mis en avant les associations, clubs et autres projets se trouvant sur la commune et celles avoisinantes.

La commission ACS vous donne rendez-vous au cours de l'année 2023 pour de nouveaux événements !

COMMISSION BÂTIMENTS-PRÉAVIS

Au cours de l'année 2022, la commission s'est réunie à huit reprises. Outre les affaires courantes, la commission a été active dans la poursuite du projet de rénovation du préau de l'école, ainsi que dans l'élaboration du cahier des charges pour les futures constructions de l'entrée ouest du village.



Le 17 janvier, la commission a préavisé favorablement une demande de changement d'affectation d'un logement en épicerie. À l'occasion de cette réunion, l'Exécutif a annoncé que les bâtiments communaux étaient désormais tous équipés d'ampoules à LEDs, et que la pose de panneaux photovoltaïques sur la seconde partie du couvert du stade allait débuter.

Deux demandes ont été préavisées défavorablement le 7 mars. Il s'agissait d'un changement d'affectation d'une menuiserie en chantier naval sur le hameau de Bonvard et de la construction d'un immeuble de logements à la route de Choulex. La commission a émis des doutes quant à la mise aux normes du chantier naval et jugé le projet de construction trop imposant.

Conjointement avec la commission Aménagement-Mobilité, le 4 avril a eu lieu une discussion concernant l'élaboration du cahier des charges pour l'entrée ouest du village. Par la même occasion, le Conseil municipal a décidé de ne pas entrer en matière avec les projets présentés par le mandataire pour le nouveau préau de l'école. L'Exécutif a eu pour mission de trouver un autre prestataire.

Le 15 août, la commission a préavisé favorablement la troisième version du projet de construction de logements sur la route de Choulex. Bien que ne faisant pas l'unanimité, les arguments manquaient aux opposants. Il était également question d'une réfection de façade au chemin des Briffods. La commission a demandé un complément d'information.

Le 19 septembre, le bureau Block B Architectes est venu présenter un projet de construction au chemin des Gandoles, à la Capite.

Le 17 octobre, il était question de l'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit d'un immeuble à Bonvard. Ce projet très imposant a été jugé comme inapproprié au hameau.

En date du 21 novembre, accompagnés de la commission Scolaire-Jeunesse-Petite enfance, nous avons reçu le bureau Pleineterre qui nous a présenté un projet harmonieux et cohérent pour le préau de l'école. À l'unanimité, il a été décidé d'adopter le projet et de poursuivre les démarches pour la réalisation de ce dernier.

Finalement, le 28 novembre, la commission a préavisé favorablement deux dossiers. Le premier concernait la rénovation d'une maison au chemin de Bonvard, et le second la construction de sept logements à la route des Jurets. Les deux demandes n'ont pas fait l'objet de commentaire particulier.



COMMISSION FINANCES-SÉCURITÉ

La commission Finances-Sécurité s'est réunie neuf fois durant l'année 2022.

Elle a préavisé les crédits budgétaires, les crédits d'investissement, notamment pour le concours de l'entrée ouest du village, la réfection de la route de Choulex entre le chemin de Miolan et la route des Carres et pour la réfection du chemin des Princes/ domaine de Miolan, ainsi que les comptes 2021 de la commune, de notre Fondation immobilière et du Groupement des pompiers. La commission a également préavisé favorablement l'achat des parcelles de l'entrée ouest du village.

Elle a en outre traité de la modification du règlement sur la vidéosurveillance, de la présence des agents de la police municipale (APM) sur la commune, ainsi que de l'achat d'un nouveau camion de pompiers pour la compagnie Choulex-Vandœuvres.

Comme chaque année, la commission a étudié en détail le budget de l'année suivante. Vu les excellents comptes communaux qui bouclent régulièrement avec des résultats excédentaires, la commission a accepté la diminution du centime additionnel communal (impôt communal) de deux points pour l'année 2023.

La commission a demandé également d'inscrire au budget 2023 le montant nécessaire permettant d'éteindre au plus vite l'éclairage public durant la nuit afin de concrétiser la motion N° 03/20 approuvée par le Conseil municipal le 12 octobre 2020.

COMMISSION INFORMATION-NATURALISATIONS

Info'Choulex

Ses quatre numéros ont été essentiellement alimentés par les articles des membres de la commission et de l'Exécutif, mais également par ceux d'autres conseillers municipaux.

Abordant des sujets aussi divers que variés et procurant des informations utiles, cette parution semble plaire à l'ensemble de ses lecteurs avec son intention de contribuer au lien social dans notre commune.

Calendrier 2023

Madame Nathalie Guedj, enseignante, et tous les écoliers ont répondu très favorablement à la demande d'illustrations du calendrier. Leurs créations colorées et soignées l'égayeront au fil des mois, mises en valeur par le travail de graphisme de Madame Léonore Comin et les photographies prises par Monsieur Olivier Pasqual.

Naturalisations

Après avoir reçu trois requérants, les membres de la commission ont préavisé leurs demandes, votées ensuite par tout le Conseil municipal.

COMMISSION ROUTES-CANALISATIONS-CIMETIÈRE

La commission Routes-Canalisations-Cimetière s'est réunie trois fois en 2022.

Elle s'est prononcée en faveur du crédit d'investissement pour la réfection de la route de Choulex, entre la route des Carres et la Maison Forte. Ces travaux ont pu être effectués dans le courant de l'année.

Les travaux de rénovation du second tronçon du chemin du Chambet, entre le pont Rouge et le pont de la Motte, ont été réalisés. Le chemin du Chambet, qui longe la Seymaz, a ainsi été complètement refait en l'espace de deux ans.

La commission a préavisé favorablement le crédit pour la réfection du chemin des Princes à proximité du domaine de Miolan. Ces travaux ont pu être réalisés en 2022.

Suite à la validation de la limitation à 20 km/h de la route de Choulex entre la Croix de Choulex et le chemin de la Gouille-Noire, la commission s'est prononcée en faveur d'une mise en place en deux étapes. La première est de mettre en œuvre le plus rapidement possible les aménagements inhérents à ce nouveau régime de circulation. La seconde nécessite une étude plus complète sur un réaménagement total de la rue (de façade à façade), avec un questionnement sur les types de revêtements, bordures, mobilier urbain, etc. L'idée est de créer une nouvelle identité propre à Choulex qui pourra être appliquée à d'autres rues de la commune.

L'arrêt de bus Capite a été rehaussé par l'Office cantonal du génie civil afin d'être mis en conformité pour les personnes à mobilité réduite au sens de la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés). Les arrêts de Choulex et Chevrier seront eux aussi prochainement mis en conformité. La commune profitera de ces travaux pour réaménager la placette de la Croix de Chevrier.

Pour la sécurité de tous, la commune reste attentive à l'entretien des diverses infrastructures. Chaque année, les conditions météorologiques et la circulation les détériorent un peu plus. Chaque année, la commune effectue de petites, moyennes ou grosses réfections. C'est notamment notre service de voirie communale qui s'occupe de la maintenance des routes communales et des petits travaux d'entretien ou des travaux urgents, et nous le remercions pour cela !



COMMISSION SCOLAIRE-JEUNESSE-PETITE ENFANCE

La commission s'est réunie à neuf reprises durant l'année, ainsi que trois fois de manière élargie avec l'école, l'APECH, et le parascolaire pour l'organisation des promotions et de l'Escalade, notamment. Ces rendez-vous ponctuels permettent également une bonne communication et un suivi constant des différentes activités, communes ou non.

La commission s'est également réunie avec la commission Bâtiments-Préavis concernant le sujet de la réfection du préau de l'école.

Les **projets majeurs** mis en place lors de cette année 2022 sont le **panier de naissance** et le **goûter poussette**.



Le **panier de naissance** nous a tous motivés à trouver les éléments essentiels à sa composition. Les conseillers, parents ou non, ont eu quelques idées lumineuses ou un brin loufoques. Mais ce qu'il en est ressorti est sans doute, d'après les dires des parents des bébés à qui ils sont destinés, tout à fait charmant. En effet, il nous semblait pertinent de célébrer l'arrivée de nouveaux petits Choulésiens de manière chaleureuse.

Ainsi, ponctuellement, nous accueillons les nouveau-nés avec leurs parents pour leur remettre ce panier personnellement, à la Mairie, permettant ainsi de les rencontrer et de faire se rencontrer également ces jeunes parents qui se croisent soit en balade à poussette dans le village, soit seulement à partir du début de la scolarité.

Le **goûter poussette** en est un peu la suite logique, puisque le but est de réunir lors d'un après-midi des enfants de 0 à 4 ans avec leurs parents. Deux rendez-vous ont eu lieu le mercredi à la salle communale, avec des massages pour bébé ou un atelier de portage pour les plus petits, une animatrice de La Bulle d'Air et un spectacle du théâtre de marionnettes Les Croquettes pour les plus grands, pour finir avec un chaleureux goûter petit pain/barre de chocolat et jus de pomme. Et l'occasion à nouveau de faire se rencontrer les mamans et ainsi pouvoir échanger.

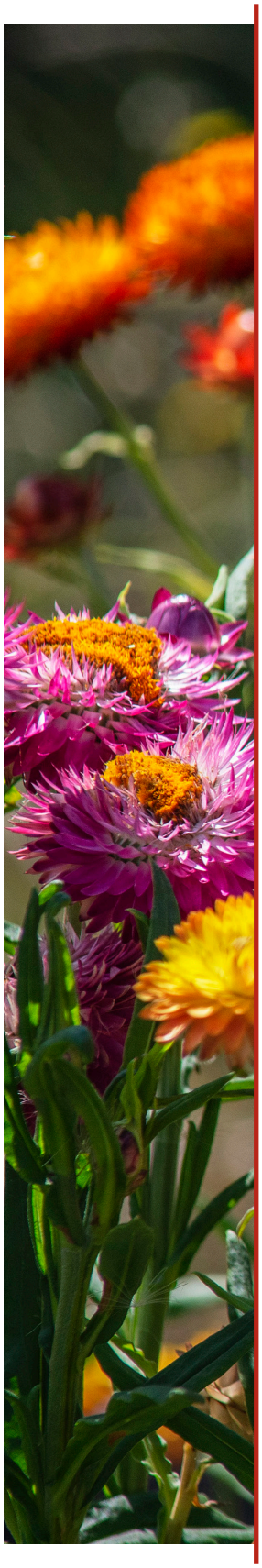


D'autres sujets nous ont aussi mobilisés concernant les jeunes comme l'organisation des promotions et de l'Escalade.

Durant l'année, la commission a traité une douzaine de demandes de subvention ayant trait à l'enfance ou aux jeunes. En accord avec l'Exécutif, le budget alloué a été distribué à plusieurs associations et projets.

COMMISSION SOCIALE-AÎNÉS

La commission s'est réunie cinq fois en 2022.



Solidarité suisse

La somme affectée à l'entraide suisse est de CHF 40'000.- pour 2022, soit CHF 5'000.- de moins qu'en 2021.

La commission sociale a examiné septante-deux demandes de soutien. Le portail et la procédure mis en place depuis quatre ans s'avèrent utiles et opérants pour faciliter le traitement de ces nombreux dossiers.

Cette enveloppe a permis de soutenir cinquante-deux associations genevoises actives dans la lutte contre la précarité, l'aide à l'insertion, la prévention ou encore le soutien aux malades et aux handicapés.

Les subventions sont comprises entre CHF 500.- et CHF 2'500.-.

Solidarité Internationale

L'entraide internationale a bénéficié en 2022 de CHF 40'000.-, soit CHF 5'000.- de moins qu'en 2021.

Dans le cadre de notre partenariat avec la Fédération genevoise de coopération (FGC), la commission Sociale-Aînés continue d'épauler des projets à hauteur de CHF 20'000.- en lien avec les thématiques suivantes : le droit de la femme, les jeunes et la formation, l'eau et la santé. Cette collaboration avec la FGC permet de soutenir cinq projets dans la longueur, qui sont régulièrement évalués, validés et suivis par cette institution.

En complément, la commission a choisi de soutenir deux associations sur toute la durée de cette législature. Ces deux associations, connues de la commune, seront rencontrées régulièrement afin de s'assurer de la bonne gestion des subventions.

La commission a travaillé sur la rédaction d'un projet de règlement pour l'attribution des subventions.

Finalement, la commune s'est rapprochée de Thônex pour mettre en place un partenariat afin de proposer un service social aux habitants de Choulex. Ce partenariat est effectif depuis le 1er juin 2022.

Pour rappel, l'aide sociale est du ressort du canton. Le mandat d'assistance financière est assuré par l'Hospice général, via l'octroi d'un minimum vital selon les barèmes LIASI.

Le service communal agit en subsidiarité du canton pour :

- Les personnes hors barème HG ;
- Les personnes en attente d'un droit d'une assurance sociale fédérale ou cantonale, bloqué provisoirement pour quelque raison que ce soit. Ce partenariat garantit une égalité d'accessibilité et de traitement aux habitants de Choulex.

Les objectifs :

- Une orientation générale ;
- Une aide dans les démarches administratives ;
- Un suivi pour éviter que des situations se dégradent ;
- L'urgence sociale ;
- Un accompagnement dans les méandres complexes du système social genevois ;
- La prévention et le plan de désendettement.

Les **prestations proposées** : par permanence, il est entendu un **lieu d'accueil** avec ou sans rendez-vous permettant une **prise en charge rapide de la problématique identifiée.** Par **suivi individuel**, il est entendu un **accompagnement professionnel et individuel** de la personne. Celui-ci peut inclure un soutien financier en fonction des besoins identifiés, une orientation vers les structures adéquates et/ou un accompagnement administratif.

Les Aînés

Par une journée à la tonalité très printanière, **la commission Sociale-Aînés ainsi que les Adjointes ont accueilli les aînés de notre commune pour un repas fort convivial à la salle polyvalente.** Une soixantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation. Heureuses, semblait-il, de ce moment de partage.

Dès midi, un apéritif festif fut servi aux convives à l'extérieur pour profiter agréablement du soleil bien présent. Le repas, composé d'une entrée de saison, saladine et asperges, d'une blanquette à l'ancienne et de sa polenta, d'un plateau de fromages, puis d'un café accompagné de quelques mignardises, a rassasié notre appétit et ravi nos papilles. Sophie, Cuisine en tout genre, traiteur installé à la Pallanterie, mérite d'être connue.

Des arrangements floraux, bouquets délicats et colorés, préparés avec soin par Jousson Fleurs, à Vésenaz, ont considérablement agrémenté les tables.

Nous avons fait la part belle aux artisans de notre région, traiteur, vin et fleurs ; cela semble avoir été apprécié par les invités de cette belle journée du dimanche 27 mars qui sont repartis, pour la plupart d'entre eux, un petit bouquet à la main et le sourire en bandoulière.

En ce **mercredi 21 septembre**, nous nous retrouvons au Péché Mignon pour le café de rassemblement de la sortie des aînés. À l'heure prévue, nous sortons prendre le bus, il ne fait pas très chaud, l'été nous a, semble-t-il, déjà abandonnés. Malheureusement, un couac chez notre prestataire nous contraint d'attendre le bus presque une heure. Finalement, nos vingt-neuf aînés sont joyeux d'y prendre place, direction le **musée Olympique à Lausanne**. Nous retrouvons deux guides au musée. En deux groupes, nous allons **visiter ce musée du sport et de l'olympisme.** Nous découvrons la genèse avec Pierre de Coubertin, visionnaire, proposant de relancer les Jeux olympiques en 1896 à Athènes.

Le musée nous fait revivre les Jeux, mais aussi tout le symbole qui y est lié.

Après une visite écourtée à cause du retard de notre bus et une longue descente d'escaliers vers le bord du lac Léman où le soleil est revenu pour nous offrir une magnifique vue de carte postale, nous partons rejoindre le lieu du repas de midi.

C'est à **Saint-Sulpice** que nous ferons halte au bord du lac dans un cadre paisible. Réunis en plusieurs tables, **nous partageons un excellent repas**. Chacun rappelle ses souvenirs, de nouveaux échanges se créent. L'ambiance est festive.

Quelques cafés et digestifs plus tard, chacun sera libre de profiter des bords du lac pour se balader ou pour rejoindre les joueurs de cartes sur la terrasse du restaurant.

Puis l'heure du retour sonne et nous rentrons sur Choulex. Quelle magnifique journée entre Choulésiens et Choulésiennes !

À l'année prochaine !

Paniers de Noël offerts aux aînés de la commune

En cette froide journée du **jeudi 15 décembre**, sous l'impulsion de la commission Sociale-Aînés, une petite équipe de Conseillères et Conseillers municipaux, ainsi qu'une Adjointe au Maire, ont eu pour **mission de parcourir la commune de Choulex pour apporter quelques substantiels cadeaux à nos aînés**, à l'approche de Noël, sous la forme d'un panier gourmand.

Ainsi, trois équipes ont déambulé dans les rues de notre commune, divisées pour l'événement en trois secteurs, les rues principales du village, le hameau de Chevrier et ceux de la Capite et de Bonvard.

Ce ne sont pas moins de **cinquante-deux paniers garnis** qui ont été confectionnés. Choisi avec soin par la commission Sociale-Aînés efficacement épaulée de l'aide précieuse du secrétariat de la Mairie, le contenu des paniers se composait de produits salés du terroir, de chocolats, miel et confiture, huile de tournesol et vin mousseux, agrémenté d'un poinsettia, l'étoile de Noël ; **l'essentiel de ces produits provenait d'artisans de la région, le tout déposé dans un sac en toile de jute et réutilisable.**

Comme les deux années précédentes, les élèves de l'école primaire ont participé de belle façon à la décoration du panier en confectionnant de superbes cartes.

Cette année, les masques sont tombés, ce qui nous a permis d'être plus présents, de rencontrer des gens charmants qui, pour la plupart, nous ont invités à entrer chez eux pour nous offrir un café, des biscuits de Noël et pourquoi pas un petit verre de porto accompagné de flûtes en guise d'apéritif à l'approche de midi.

Quel plaisir de découvrir derrière les portes de quelques anciennes maisons du village, un intérieur cossu, chargé d'histoire de familles choulésiennes installées ici depuis plusieurs générations. Ces habitants, toutes et tous curieux de savoir où nous habitions, nous ont raconté, à travers leurs souvenirs, un petit peu d'histoire de ce village et de ces familles attachées à ce bout de terre. Une journée dense et riche d'échanges chaleureux… les aînés, mémoire vivante et précieuse de notre patrimoine local.

Les nombreux **retours enthousiastes** de nos seniors démontrent le **succès de cette initiative** devenue incontournable.

COMMUNE DE CHOULEX

FONDATION IMMOBILIÈRE

RAPPORT DE GESTION 2022

La Fondation immobilière de la commune de Choulex est une fondation d'intérêt communal public dont les statuts ont été adoptés par décision du Conseil municipal de Choulex le 19 octobre 1998 et approuvés par arrêté du Conseil d'État du 12 janvier 2000.

Suite aux changements apportés à la Constitution genevoise, les statuts de la Fondation ont été modifiés et adoptés par le Conseil municipal le 11 mai 2015. Ces modifications ont été approuvées par décision du Département présidentiel du 1er juillet 2015.

De nouvelles modifications des statuts ont été adoptées par le Conseil municipal le 16 octobre 2017.

Ces modifications ont été approuvées par décision du Département présidentiel du 5 décembre 2017. Ils ne peuvent être valablement modifiés que par décision du Conseil municipal de Choulex.

La Fondation est inscrite au registre du commerce.

La Fondation n'a pas de fortune déterminée. Les biens affectés à son but sont constitués par :

a) les terrains et bâtiments cédés par la commune de Choulex ou toute autre collectivité publique ;
b) les subventions de la commune de Choulex, de l'État de Genève ou de la Confédération ;
c) les subsides, dons, legs et revenus du capital ;
d) le bénéfice net accumulé.

BUT STATUTAIRE

La Fondation a pour but de mettre, le cas échéant d'aider à mettre à disposition de la population de Choulex en priorité des logements confortables à loyers correspondant aux besoins de la population selon la législation cantonale et fédérale en matière de logement à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

À cet effet, la Fondation peut, en propre ou en participation avec des collectivités ou personnes de droit public ou privé, effectuer toutes opérations en rapport avec son but, notamment :

a. acquérir ou se faire céder à titre gratuit tous immeubles ou parties d'immeubles ;
b. concéder ou se faire concéder tous droits de superficie ;
c. acquérir toutes actions de sociétés immobilières ou part sociales de sociétés coopératives, constituer ou dissoudre de telles sociétés ;
d. construire ou faire construire tous immeubles, exécuter ou faire exécuter tous travaux d'équipement ;
e. transformer tous immeubles ;
f. effectuer toutes études ;
g. contracter tous emprunts ;
h. vendre ou céder en gage tous immeubles, construits ou non, ainsi que toutes actions de sociétés immobilières ou parts sociales de sociétés coopératives ;
i. gérer ou faire gérer tous immeubles pour elle-même ou pour le compte de tiers, ou faire exploiter tous immeubles.

À titre exceptionnel, la Fondation peut accorder tous prêts consolidés de nature à favoriser la réalisation du but social.



STRUCTURE ET ORGANISATION

Conseil de Fondation

La Fondation est administrée par un ***conseil de 7 à 9 membres*** composé comme suit :

a. 1 membre de l'Exécutif communal qui en fait partie de droit ;
b. 2 membres élus par l'Exécutif communal, choisis dans la mesure du possible parmi des personnes ayant une expérience en matière économique, juridique, financière ou technique ;
c. 3 membres élus par le Conseil municipal, dont au moins 2 conseillers municipaux ;
d. 1 à 3 membres désignés par cooptation par le Conseil de Fondation.

Les membres du Conseil de Fondation sont élus en principe pour une période de 5 ans, qui débute le 1er janvier de l'année suivant le début de chaque législature communale. Ils sont réputés démissionnaires pour le 31 décembre de l'année marquant la fin d'une législature communale. Ils sont directement rééligibles.

Législature 2020-2025		
Président	Monsieur Patrik Rechsteiner	
Vice-président	Monsieur Christophe Senglet	
Membres	Monsieur Aloys Baudet	Pascal Droze
	Monsieur Marco Pistara	Monsieur John Schmalz
	Monsieur Jérôme Schöni	

Organe de contrôle, comptabilité

Vérificateur des comptes :	Fiduciaire Global Audit SA Monsieur Alain Gimmi
Mandataire comptable :	Monsieur Eric Soler

Secrétariat

Pour l'année 2022, Madame Katarina Chevron Rizzetto avait la charge du secrétariat de la Fondation. Cette dernière est par ailleurs assistante administrative de la commune de Choulex, à temps partiel.

ACTIVITÉS 2022

Introduction

Les deux années de pandémie ont perturbé l'activité commerciale liée à la Fondation, toutefois les travaux de **rénovation des immeubles 111-115 route de Choulex** ont pu être **réalisés et achevés**.

À la suite d'une nouvelle loi sur l'énergie, entrée en vigueur en septembre 2022, il a été décidé d'orienter les investissements des 3 prochaines années sur les **économies d'énergie** et principalement d'équiper son parc de façon à **abandonner les énergies fossiles.** La commission des travaux et le bureau ont accepté d'allouer le montant substantiel nécessaire à ces réalisations. 2022 a vu la mise à jour des estimations du patrimoine immobilier dont l'impact est visible dans les comptes au 31.12.

La Fondation a pris acte de la **démission de Christophe Senglet**, vice-président, qui a souhaité éviter des conflits d'intérêts. Il est ici remercié pour ses nombreuses années au service de la Fondation. **Anne Meylan le remplace en tant que représentante de l'Exécutif.**

Dès fin 2022, la **gestion administrative** est reprise par la Fondation, **Katarina Chevron** qui assumait cette tâche est également vivement remerciée pour le travail accompli, sa disponibilité et son affabilité.

Conseil de Fondation

Le Conseil s'est réuni le 12 avril 2022 pour adopter le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2021.

Bureau du Conseil et Commissions

Le Président et le Vice-président de la Fondation peuvent participer d'office à toutes les commissions. Le bureau du Conseil a tenu **3 séances**, soit les 14 mars, 29 août et 5 décembre pour le traitement des affaires courantes. Le 5 décembre M. Christophe Senglet a présenté sa démission au 31 décembre 2022. Dès le 1er janvier 2023, il sera remplacé par Mme Anne Meylan.

La commission de l'attribution des logements et gestion du personnel a tenu 2 séances, soit les 21 juin et 29 août pour le traitement des demandes de logements et l'organisation du remplacement de M. Gilbert Leu faisant valoir son droit à la retraite début 2023.

Par ailleurs, Mme **Nadine Rivollet** assurera le **secrétariat de la Fondation** dès le 1er janvier 2023. La commission des travaux de construction et rénovation a tenu 1 séance le 8 août. Les indices de dépense énergétique des bâtiments ont été étudiés afin de satisfaire aux nouvelles exigences de la loi cantonale (Ren règlement d'application de la loi sur l'énergie du 01.09.22). Elle a approuvé une proposition d'investissement réparti sur 2 à 3 ans.

Divers

Il a été refusé d'entrer en matière pour une surface jardin sur la plate-bande 4 Briffods.

La grêle du 04.07.22 a provoqué des dégâts sur les capteurs thermiques des 106-108 et 110-110A route de Choulex.


SAPEURS POMPIERS

COMPAGNIE 302

Deux événements particuliers ont marqué, à différents titres, l'année de la compagnie :

Un **exercice de grande envergure** au centre de formation de Châtillon (CFCh), où la 302 s'est rendue avec ses propres véhicules et son matériel d'intervention et a bénéficié de formations dispensées par les instructeurs de ce centre moderne.

Celui-ci est doté de divers lieux d'**entraînement grandeur nature, recréant les sinistres essentiels**, tels une chambre, une cuisine, une cave, une terrasse, un local, un garage ou un tunnel. Ils sont reliés à un centre de contrôle depuis lequel le responsable décide des départs de feux, mais aussi des configurations des espaces auxquelles les intervenants doivent s'adapter.

Les feux sont alimentés uniquement au gaz, évitant la laborieuse décontamination des tenues de feu désormais obligatoire lors, par exemple, d'incendies de constructions en bois.

Pour l'exercice de porteurs d'appareils de protection respiratoire (PR), la compagnie s'est scindée en deux groupes. Pour les pompiers ayant suivi la formation : plusieurs **simulations et techniques d'intervention**.

Au programme de ceux **sans formation PR** : la **ventilation des fumées et une instruction dédiée au flashover, la propagation brutale et intégrale d'un feu, et sa procédure d'attaque.**

Les deux groupes se sont ensuite réunis pour un exercice d'engagement.



Une **journée Portes ouvertes au local**, avec une extension jusqu'au stade, destinée aux habitants des deux communes et à laquelle plusieurs personnes, dont des familles et des élus municipaux, se sont rendus.



Au programme : la **visite du local et ses divers espaces**, avec **présentation des véhicules d'intervention et explication du fonctionnement de la compagnie**, gratifiée ensuite de petits cadeaux, aimants et porte-clés marqués au logo de la 302. Place ensuite aux **exercices pratiques sur le parking**, le maniement de la lance et des extincteurs, le parcours PR : le franchissement d'obstacles, les yeux bandés, avec, pour seul repère, un fil d'Ariane.

Mais aussi l'**extinction d'un feu d'huile dans une casserole au moyen d'un tissu humidifié**, un geste simple et efficace à retenir. Et le tour en camion de première intervention qui a enchanté tous les enfants. Ces émotions, visites et exercices ayant creusé les appétits, les visiteurs ont ensuite partagé un repas sous le couvert du stade.

BILAN 2022 DE LA COMPAGNIE

- La compagnie a enregistré l'admission d'Alexandra Pfeffer.
- Au chapitre des nominations, Florence Valot obtient le grade de sergent et Mathieu Pradervand celui de caporal.
- Le chef d'intervention (CI), avec ou sans son groupe d'intervention, a été alarmé quarante-deux fois[1], dont treize sur la commune de Cologny, dans le cadre du partenariat ChoColVan, interventions effectuées seuls ou en appui au SIS[2] détaillées dans le tableau ci-dessous :

Alarmes	Choulex	Vandœuvres	Cologny (CI uniquement)
Prévention - nature/arbre		1	
Incendie - villa/cheminée/nature/ voie publique		2	3
Fumée - bâtiment/installation électrique			1
Inondation - cave/villa/appartement/voie publique	4	5	2
Déblaiement - voie publique arbre/branche	2	3	1
Animaux - sauvetage/récupération		9	3
Inspection - divers/exercice	1		
Divers - fermeture/hydrante/récupération	2		3

- Plusieurs gardes de préservation ont été assurées lors de spectacles et de fêtes communales.
- Quatre exercices de compagnie dont un en commun avec le corps de Cologny, six exercices de protection respiratoire et un test d'effort physique.
- Une demi-journée pour le contrôle du réseau hydraulique sur les deux communes.
- Un entretien mensuel des locaux, des véhicules et du matériel d'intervention.
- D'autres exercices spécifiques, tels que la formation antichute et des cours-cadres, ont été organisés durant l'année.
- Six écoles ou cours au centre de formation de l'OCPPAM[3], selon le tableau suivant :

Écoles / Cours	Participants
Cours tronçonneuse	Thibaud Vermeil
École de sous-officier	Mathieu Pradervand
École de formation de base	Lorenzo Pistarà Thibaud Vermeil Laurent Ciucchi
Cours conduite véhicule du service du feu	Karima Antonini Reasmey Khieu Fabian Morel
École de protection respiratoire	Reasmey Khieu Thibaud Vermeil
Cours théorique C1	Olivier Pasqual

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la compagnie était constitué d'un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, un sergent, quatre caporaux, quatre appointés, vingt sapeurs et deux aspirants, soit **trente-neuf membres**, dont quatre femmes.



Capitaine Mathieu Cugno
Tél. +41 79 251 49 51
Mail. m.cugno@cp302.ch
www.cp302.ch

[1] Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés
[2] Service d'incendie et de secours, Ville de Genève
[3] Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

COMMUNE DE CHOULEX

POLICE MUNICIPALE

L'**année 2022** fut marquée par un **retour à la « normale »** avec l'abandon progressif des différentes mesures et contraintes liées à la pandémie de Covid-19. De ce fait, la présence de la police municipale lors des manifestations communales et des très nombreuses séances en présentiel a repris un rythme régulier.

Au niveau des ressources humaines de la police municipale, il n'y a pas eu de changement ou d'engagement de force supplémentaire. Toutefois, il est à relever les absences de longue durée d'une agente du contrôle du stationnement et de l'une des patrouilleuses scolaires de la commune de Collonge-Bellerive.

Il a fallu pallier l'absence de la patrouilleuse scolaire par une présence accrue des agents (police municipale et contrôleur du stationnement), tâche chronophage qui a eu pour effet l'impossibilité d'assurer certaines missions. Toutefois, les missions essentielles au service de la population ont été assurées par les agents durant cette période.



Pour rappel, **la police municipale est composée de six agents** (un responsable, un adjoint et quatre appointés), un contrôleur et demi du stationnement, une adjointe administrative. Cet effectif **a la charge de huit communes** (Collonge-Bellerive, Anières, Choulex, Corsier, Gy, Hermance, Jussy et Meinier).

L'équipe des contrôleurs du stationnement a été renforcée pour la deuxième année consécutive durant les mois de mai à septembre par l'engagement temporaire de deux agents supplémentaires. Ces derniers sont à la charge des communes riveraines du lac (Collonge-Bellerive, Anières, Corsier et Hermance). Ils sont engagés avec un taux d'activité de 50 % pour une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée.

Pour revenir sur les séances auxquelles la police municipale participe, elles contribuent au **maintien des relations, échanges d'information et coordination** avec les différents services communaux, cantonaux et autres.

Ci-dessous une liste non exhaustive de ces dernières :

- séances trimestrielles de coordination avec la police cantonale (PolCant), les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et le service des affaires sociales ;
- séances hebdomadaires de coordination avec le poste de la Pallanterie (PolCant) ;
- séances mensuelles avec les responsables des polices municipales du canton (dix-sept communes) ;

- séances mensuelles opérationnelles police de proximité (PolProx) et responsables des polices municipales ;
- séances avec les différents services des communes partenaires ;
- séances de préparation pour l'encadrement de manifestations communales et cantonales (marathon, triathlon, etc.).

À ce sujet, **la 12e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a eu lieu sur le territoire du canton de Genève du 12 au 15 juin 2022.** Cette conférence a nécessité un dispositif de sécurité de grande ampleur impliquant un grand nombre de partenaires (police, protection civile, logistique, TPG, Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU et armée).

Pour ce faire, **les polices municipales ont pleinement participé** à ce dispositif par le biais d'un arrêté du Conseil d'État qui passe ainsi les polices municipales sous commandement cantonal. Pendant la durée de la conférence, un effectif minimum de la police municipale de Collonge-Bellerive a été maintenu afin d'assurer les réquisitions sur les communes partenaires.



Au **mois de septembre**, les autorités communales de **Gy et Jussy** ont organisé un café-police à l'intention de leurs habitants afin de **répondre et échanger sur leurs diverses préoccupations en matière de sécurité, d'incivilités et autres sujets** pouvant les interpeller.

Les agents de la police municipale, en collaboration avec la police cantonale de la Pallanterie ainsi que les gardes ruraux des sept communes de Seymaz-Région, ont participé activement à cet événement.

Ce **concept, venu d'Amérique du Nord**, existe aujourd'hui sur la commune de la Ville de Genève et à Crans-Montana, en Valais, depuis plus de cinq ans. Il **permet à chacun d'évoquer certains problèmes du quotidien sans le caractère formel d'un poste de police.**

Il faut souligner que la collaboration avec le poste de la Pallanterie est toujours excellente. Elle permet des synergies telles que l'organisation de contrôles de circulation sur les différents chemins et routes interdits à la circulation routière sur les communes, l'encadrement lors de manifestations communales, etc.

Hormis les tâches spécifiées dans la loi sur la police municipale et son règlement d'application, les agents en effectuent d'autres, probablement peu connues de la population.

En voici certaines :

- transport de chiens (propriétaires introuvables ou injoignables) à la fourrière cantonale à Collex-Bossy ;
- mise en place et suivi administratif d'un radar pédagogique (uniquement

commune de Collonge-Bellerive) ;
- contrôle et suivi de la taille des haies ;
- transport des objets trouvés au Service cantonal des objets trouvés à Rive ;
- acheminement d'animaux morts (chats, fouines, etc.) au Centre intercommunal des déchets carnés à Carouge ;
- enlèvement d'épaves de vélos sur la voie publique ;
- mise en place de l'affichage officiel sur les différents emplacements (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- gestion, dans la mesure du possible, des conflits de voisinage ;
- transfert des plaques d'immatriculation perdues à l'Office cantonal des véhicules ;
- contrôle pour valider un certificat de vie ;
- mise en place d'un dispositif de signalisation routière dans le cadre de manifestations communales (uniquement commune de Collonge-Bellerive) ;
- aide à la remise en place du bétail dans l'enclos lors de fuite.

Durant l'année 2022, 9'749 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 5'336 sur Collonge-Bellerive, 658 sur Anières, 446 sur Choulex, 582 sur Corsier, 151 sur Gy, 2'013 sur Hermance, 149 sur Jussy et 414 sur Meinier. À relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé, durant leur engagement, 2'871 amendes d'ordre.

Au début de chaque année, l'intégralité du produit des amendes d'ordre est versée aux communes partenaires en fonction du lieu de l'infraction. À noter que l'encaissement peut s'étendre sur plusieurs années, à l'instar des impôts cantonaux et communaux.

En chiffres, cela représente CHF 26'380.00 pour Anières, CHF 24'760.00 pour Choulex, CHF 23'880.- pour Meinier, CHF 77'433.- pour Hermance, CHF 5'940.- pour Gy, CHF 24'310.- pour Corsier, CHF 7'160.- pour Jussy et CHF 231'360.- pour Collonge-Bellerive.



Police municipale

Denis Mégevand, Sergent-major, Chef de poste

Chemin du Vieux-Vésenaz 35
CH-1222 Vésenaz
Tél. +41 22 752 52 52 24h/24
Mail. apm@collonge-bellerive.ch
L'arcade est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

COMMUNE DE
CHOULEX

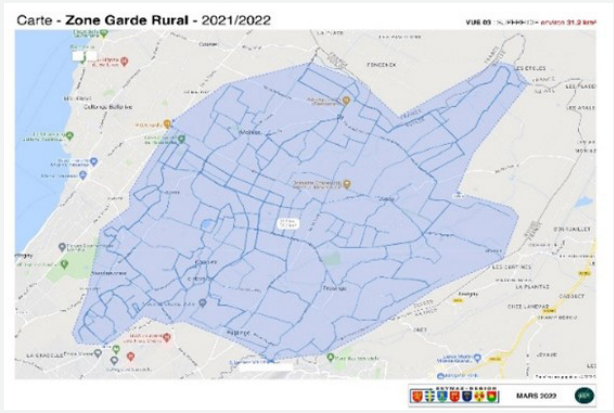
GARDES RURAUX

Seymaz-Région est un groupement intercommunal informel non constitué juridiquement qui se réunit trois à quatre fois par année pour discuter de problématiques communes. Le groupement est composé de sept communes : Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge et Vandœuvres.

Le **service des gardes ruraux** a été **créé en 2021** avec un début des activités au 01.09.2021, toutefois le projet s'est mûrement construit sur plusieurs années. Le premier confinement, lié au COVID au printemps 2020, a vu la fréquentation de notre région exploser avec son lot d'incivilités. Cet évènement fut réellement le déclencheur d'une volonté politique partagée de mettre en place un service pour contrôler la zone rurale.

En vertu de la loi LAPM sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes du 20.02.2009, les communes peuvent avoir des gardes auxiliaires en matière de police rurale. Les gardes auxiliaires **ne sont pas armés.** Leur nomination doit être approuvée par l'État. Ils sont **engagés par les communes et soumis à l'autorité du maire**. L'équipe des gardes ruraux a été **assermentée** par tous les maires du Groupement Seymaz-Région leur permettant ainsi d'agir sur ce territoire.

L'équipe est composée de 3 personnes complètement équipées, toutefois cela représente un 0.8 EPT – l'équivalent d'un 80%. Bien entendu ce taux d'activité a une incidence sur la visibilité. **Marion Travagli** et **Olivier Pasqual** sont à 20%, représentant à eux deux 16 heures de présence sur la semaine. **Michel Bossus** est à 40%, ce qui représente 2 jours par semaine. Pour Michel Bossus, cela inclut le travail administratif : préparation du rapport hebdomadaire pour les communes, établissement des dénonciations sur la base des constats d'infraction et envoi aux communes, réponses aux interpellations.



Seymaz-Région représente un territoire de **3'730 hectares** (37.3 km2) pour une population d'environ 11'000 habitants. Environ **65 km de routes et chemins** ont été identifiés par les communes comme endroits **à parcourir.**

Les missions :

Prévenir les atteintes à l'aire agricole, en particulier aux terrains affectés ou appropriés à l'agriculture, y compris aux accès et aux délimitations, ainsi qu'aux valeurs naturelles qui s'y trouvent (Art. 3 à 6 / LPRur + RPRur).

Contrôler et faire appliquer les règles en lien avec la gestion des déchets concernant l'ensemble du domaine public des communes, ainsi que les points de collecte des déchets (parcelles publiques et privées).

Réaliser les tâches administratives résultant des contrôles effectués.

ÉTAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandœuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3, chemin des Rayes à Vésenaz.



Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2022 :

- 2'452 actes ont été délivrés
- 332 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar)

112 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

- 46 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalités étrangères

203 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 108 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil
- 54 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil
- 41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux

Le **lieu de mariage** reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

ÉVÈNEMENTS D'ÉTAT CIVIL

Statistiques année 2022-2021

	Naissances		Reconnaissances		Mariages (célébrations)		Partenariats	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Anières	0	0	3	9	0	0	0	0
Choulex	**0**	0	**2**	1	**5**	**3**	**0**	**0**
Collonge-Bellerive	1	2	12	14	46	29	0	2
Cologny	1	1	11	18	60	60	0	0
Corsier	0	0	13	8	2	2	0	0
Gy	0	0	4	3	2	5	0	0
Hermance	0	0	3	0	21	17	0	0
Meinier	0	0	4	3	3	4	0	0
Vandœuvres	1	1	7	3	63	50	0	0
Autre**			9	11				
Total	**2**	3	**68**	70	**203**	170	**0**	2

	Déclarations de nom*		Décès**		Mandats pour cause d'inaptitude***	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Anières	1	2	6	7	2	1
Choulex	**2**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**
Collonge-Bellerive	14	10	420	312	4	8
Cologny	4	5	34	43	5	5
Corsier	3	0	5	3	2	1
Gy	0	0	0	2	1	0
Hermance	0	1	19	8	0	0
Meinier	4	2	7	3	0	1
Vandœuvres	3	2	15	12	2	2
Autre**	3	5			2	1
Total	**34**	27	**508**	390	**19**	19

*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1er janvier 2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou au décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

***Depuis le 1er janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'inaptitude en la base de données de l'état civil (Infostar).



COMMUNE DE CHOULEX

NATURALISATIONS

En 2022, 183 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée
Anières	13	2
Choulex	0	1
Collonge-Bellerive	51	3
Cologny	57	3
Corsier	7	3
Gy	0	1
Hermance	6	1
Meinier	9	3
Vandœuvres	21	2
Total	**164**	**19**

En 2022, 13 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	0
Choulex	0
Collonge-Bellerive	4
Cologny	2
Corsier	0
Gy	0
Hermance	0
Meinier	0
Vandœuvres	7
Total	**13**

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Choulex.

En 2022, 182 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 279 personnes. Pour mémoire, entre 2015 et 2022 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossier	134	156	190	161	143	143	149	182
Nombre de personne	207	228	303	250	203	230	208	279

COMMUNE DE CHOULEX

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

Site internet de l'OCSTAT : Communes genevoises

Chiffres au 31.12.2022

Portrait statistique de la commune de Choulex

Utilisation du sol (1)	Date	Choulex		Canton de Genève	
		Hectare	En %	Hectare	En %
Surface totale (hectare)	2013/2018	392	100,0	24 576	100,0
Surfaces d'habitat et d'infrastructure		74	18,9	9 869	40,2
Surfaces agricoles		276	70,4	10 670	43,4
Surfaces boisées		33	8,4	3 477	14,1
Surfaces improductives		9	2,3	560	2,3

Population résidante	Date	Choulex		Canton de Genève	
		Effectif	En %	Effectif	En %
Population totale (en fin d'année)	2022	1 239	100,0	517 802	100,0
Densité de population (habitants par hectare)		3,2	///	21,1	///
Population selon le sexe					
Hommes		588	47,5	250 552	48,4
Femmes		651	52,5	267 250	51,6
Population selon l'origine					
Genevois		628	50,7	195 783	37,8
Confédérés		313	25,3	107 954	20,8
Étrangers		298	24,1	214 065	41,3
dont Union européenne (UE28)		inconnu	///	153 831	29,7
Population selon le groupe d'âge					
0 - 19 ans		282	22,8	108 134	20,9
20 - 64 ans		698	56,3	323 770	62,5
65 ans ou plus		259	20,9	85 898	16,6
dont 80 ans ou plus		inconnu		inconnu	
Variation annuelle totale de la population	2022	32	///	5 881	///
Naissances		9	///	4 934	///
Décès		7	///	3 248	///
Solde migratoire (immigrés - émigrés)		30	///	4 195	///

Bâtiments et logements	Date	Choulex		Canton de Genève	
		Nombre	En %	Nombre	En %
Bâtiments à usage d'habitation (en fin d'année)	2022	317	100,0	45 054	100,0
Maisons individuelles		223	70,3	26 144	58,0
Maisons à plusieurs logements		71	22,4	11 042	24,5
Bâtiments d'habitation avec usage annexe (2)		18	5,7	6 415	14,2
Bâtiments partiellement à usage d'habitation (3)		5	1,6	1 453	3,2

Bâtiments et logements	Date	Choulex		Canton de Genève	
		Nombre	En %	Nombre	En %
Logements (en fin d'année) (4)	2022	557	100,0	245 966	100,0
Logements de 1 pièce		7	1,3	13 406	5,5
Logements de 2 pièces		44	7,9	27 344	11,1
Logements de 3 pièces		54	9,7	52 610	21,4
Logements de 4 pièces		144	25,9	67 281	27,4
Logements de 5 pièces		91	16,3	48 049	19,5
Logements de 6 pièces ou plus		217	39,0	37 212	15,1
Logements vacants (au 1er juin 2018)		5	0,9	1 232	0,5
Logements neufs construits (total annuel provisoire)		///	///	///	///
Bâtiments non résidentiels (en fin d'année) (5)	2022	15	///	5 944	///
Surface des locaux non résidentiels (hectare)	2020	1,2	///	1 816,6	///

Sources

Utilisation du sol	Office fédéral de la statistique (OFS)
Population	Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
Densité de population	OCSTAT / Service de la mensuration officielle (SEMO)
Bâtiments et logements	OCSTAT

Notes

(1) Superficie sans le lac Léman.

(2) Bâtiments principalement destinés à l'habitation, mais qui comprennent également des locaux liés à une activité économique.

(3) Bâtiments principalement destinés à une activité économique, mais qui comprennent également des logements ou des locaux pour les ménages collectifs ou l'habitat communautaire.

(4) Le nombre de pièces indiqué comprend la cuisine.

(5) Bâtiments entièrement non résidentiels et non résidentiels avec un (des) logement(s) de service.
Non compris les bâtiments entièrement liés aux activités du secteur primaire, les bâtiments de moins de 20 m2 de surface au sol et les garages des villas.



Office cantonal de la statistique (OCSTAT) - Genève / 04.07.2023

GAS Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE CHOULEX

Genève, le 25 avril 2023

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE CHOULEX comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.
Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE CHOULEX, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rue Ferrier 14 · CH-1202 Genève · T +41 (0)22 737 0150 · F +41 (0)22 737 0151 · info@gas-sa.ch · www.gas-sa.ch
EXPERT SUISSE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
TVA n° CHE-100.365.732 TVA

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA

Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Anthony Conte
Expert réviseur agréé

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2022

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
0	**Administration Générale**			
	TOTAL CHARGES	**1 930 600,00**		**1 867 968,41**
	TOTAL REVENUS	**174 100,00**		**197 810,88**
01	**Conseil municipal et exécutif**			
	TOTAL CHARGES	**273 000,00**		**255 497,06**
0110	**Conseil Municipal**			
	TOTAL CHARGES	**82 000,00**		**71 619,10**
0110.00.30000.00	Indemnités Conseil municipal	46 500,00		46 500,00
0110.00.30000.02	Jetons de présence séances local de vote	1 500,00		660,00
0110.00.30500.00	Cotisations assurances sociales AVS-AC-AMAT	2 500,00		2 704,20
0110.00.30540.00	Cotisations patronales à la caisse d'allocations familiales	1 000,00		1 004,40
0110.00.30590.00	Autres cotisations patronales aux assurances sociales			29,20
0110.00.31000.00	Matériel pour votations, élections	500,00		
0110.00.31130.00	Acquisition de matériel informatique	1 000,00		
0110.00.31320.00	Honoraires administratifs et mandats de conseils	14 000,00		11 308,50
0110.00.31700.00	Frais de voyage Conseil municipal	15 000,00		9 412,80
0120	**Éxécutif**			
	TOTAL CHARGES	**191 000,00**		**183 877,96**
0120.00.30000.01	Indemnités Maire et Adjoints	124 000,00		124 000,00
0120.00.30500.00	Cotisations assurances sociales AVS-AC-AMAT	15 000,00		15 978,64
0120.00.30520.00	Cotisations à la caisse de pension et prévoyance	25 000,00		23 560,80
0120.00.30540.00	Cotisations patronales à la caisse d'allocations familiales	3 000,00		2 976,00
0120.00.30550.00	Cotisations patronales aux assurances perte de gain	1 000,00		
0120.00.30590.00	Autres cotisations patronales aux assurances sociales			86,80
0120.00.31000.00	Matériel pour votations, élections	500,00		
0120.00.31130.00	Acquisition de matériel informatique	3 000,00		2 950,97
0120.00.31300.00	Promotions civiques	1 500,00		738,55
0120.00.31700.00	Frais de déplacement et autres frais	18 000,00		13 586,20
02	**Services généraux**			
	TOTAL CHARGES	**1 657 600,00**		**1 612 471,35**
	TOTAL REVENUS	**174 100,00**		**197 810,88**
0210	**Administration des finances et des contributions**			
	TOTAL CHARGES	**8 500.00**		**7 307,36**
0210.00.31300.02	Frais de banque et Postfinance	1 500,00		1 362,31
0210.00.31320.00	Honoraires administratifs et mandats de conseils	7 000,00		5 945,05

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
020	**Services généraux, autres**			
	TOTAL CHARGES	**1 345 500,00**		**1 306 454,84**
	TOTAL REVENUS	**162 500,00**		**185 373,32**
0220.00.30100.00	Salaires du personnel	860 000,00		843 229,65
0220.00.30100.01	Salaires auxiliaires			37 286,05
0220.00.30300.00	Salaires travailleurs temporaires	1 000,00		
0220.00.30500.00	Cotisations assurances sociales AVS-AC-AMAT	60 200,00		49 517,76
0220.00.30520.00	Cotisations à la caisse de prévoyance	98 200,00		97 696,60
0220.00.30530.00	Cotisations patronales aux assurances accident LAA + compl	17 200,00		17 309,75
0220.00.30540.00	Cotisations patronales à la caisse d'allocations familiales	25 800,00		18 026,85
0220.00.30550.00	Cotisations patronales pour perte de salaire maladie	21 500,00		15 592,25
0220.00.30590.00	Autres cotisations patronales	1 100,00		1 193,90-
0220.00.30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	6 000,00		5 076,35
0220.00.30900.01	Formations sécurité au travail	4 500,00		3 730,00
0220.00.30910.00	Frais de recrutement du personnel	30 000,00		43 889,65
0220.00.30990.00	Autres charges du personnel	1 500,00		492,30
0220.00.31000.00	Matériel de bureau	5 000,00		8 372,53
0220.00.31020.00	Imprimés, publications	26 500,00		23 939,50
0220.00.31030.00	Magazines et littérature spécialisée	8 500,00		7 928,68
0220.00.31050.00	Denrées alimentaires	7 000,00		6 178,20
0220.00.31060.00	Matériel médical	1 500,00		
0220.00.31100.00	Acquisition meubles et machines de bureau	16 000,00		12 715,90
0220.00.31120.00	Acquisition vêtements de travail, linges, rideaux	1 000,00		46,10
0220.00.31130.00	Acquisition de matériel informatique	6 000,00		9 648,26
0220.00.31180.00	Développement logiciels, licences	8 000,00		9 001,87
0220.00.31300.00	Prestations de services de tiers, cotisations diverses	10 000,00		7 950,00
0220.00.31300.01	Frais de téléphone, ports	11 000,00		8 695,93
0220.00.31300.02	Frais remerciements, fleurs décès, etc	1 000,00		792,20
0220.00.31300.03	Frais de réception mairie	25 000,00		12 819,05
0220.00.31320.00	Honoraires prestations juridiques	23 000,00		19 382,05
0220.00.31320.01	Honoraires prestations de services	22 000,00		13 030,10
0220.00.31330.00	Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement)	500,00		327,45
0220.00.31340.00	Primes assurances choses RC	12 000,00		4 266,35
0220.00.31500.00	Entretien meubles et machines de bureau	500,00		
0220.00.31530.00	Entretien matériel informatique	500,00		519,66
0220.00.31580.00	Maintenance logiciels, mises à jour	2 000,00		
0220.00.31610.00	Location machines de bureau	2 500,00		2 075,60
0220.00.31700.00	Frais de déplacement et autres frais	1 000,00		922,60
0220.00.31900.00	Prestation en dommages et intérêts	500,00		
0220.00.36120.00	Cotisations SIACG/ACG et divers	27 500,00		27 189,50
0220.00.42100.00	Emoluments administratifs	500,00		1 575,00
0220.00.42400.00	Salaires facturés	160 000,00		142 251,92
0220.00.42500.00	Vente de fournitures et imprimés	500,00		50,00
0220.00.42600.00	Remboursement de tiers	500,00		41 046,40
0220.00.42600.01	Remboursement de frais	500,00		450,00
0220.00.42700.00	Amendes	500,00		

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
0290	**Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**303 600,00**		**298 709,15**
	TOTAL REVENUS	**11 600,00**		**12 437,56**
0290.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	10 000,00		3 375,80
0290.00.31100.00	Acquisition mobilier et agencement	3 000,00		673,96
0290.00.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	500,00		
0290.00.31200.00	Eau consommation	2 500,00		1 399,15
0290.00.31200.02	Chauffage des locaux	3 000,00		3 000,00
0290.00.31300.00	Prestations de service de tiers	7 000,00		13 924,90
0290.00.31300.01	Frais de téléphone et communications	1 000,00		899,10
0290.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	8 000,00		2 422,74
0290.00.31340.00	Assurances bâtiments administratifs	2 000,00		1 716,09
0290.00.31440.00	Entretien bâtiments administratifs	20 000,00		20 535,94
0290.00.31440.01	Contrat d'entretien	500,00		459,95
0290.00.31500.00	Entretien meubles, machines	1 000,00		
0290.10.31000.00	Matériel de bureau	500,00		
0290.10.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	5 000,00		2 944,10
0290.10.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	2 000,00		
0290.10.31200.00	Eau consommation	1 500,00		1 801,75
0290.10.31200.02	Chauffage des locaux	35 000,00		27 231,45
0290.10.31200.03	Electricité consommation	4 500,00		5 280,70
0290.10.31300.00	Prestations de services de tiers	1 500,00		812,20
0290.10.31300.01	Frais de téléphone, ports	1 000,00		600,00
0290.10.31340.00	Assurances bâtiments	10 000,00		9 128,18
0290.10.31440.00	Entretien bâtiments administratifs	55 000,00		74 944,04
0290.10.31440.01	Contrat d'entretien	7 500,00		7 005,20
0290.10.31500.00	Entretien engins et matériel	8 000,00		7 656,80
0290.10.31510.00	Entretien machines, véhicules, appareils	500,00		797,10
0290.10.31610.00	Location de matériel	1 000,00		
0290.10.36602.02	Amortissements planifiés FIDU	3 737,00		3 736,67
0290.10.38304.02	Amortissements supplémentaires FIDU	108 363,00		108 363,33
0290.00.42500.00	Vente de matériel, véhicule	100,00		1 500,00
0290.00.44720.00	Participation ORPC location mairie	6 000,00		2 500,00
0290.10.42400.00	Remboursement charges chauffage mairie, école, Briffods 4	2 000,00		2 584,60
0290.10.42500.01	Revente énergie (photovoltaïque)	1 500,00		5 002,96
0290.10.44720.00	Locations salle, locaux divers	2 000,00		850,00
1	**ORDRE ET SÉCURITE PUBLICS, DÉFENSE**			
	TOTAL CHARGES	**320 000,00**		**265 878,20**
	TOTAL REVENUS	**13 900,00**		**29 990,00**
11	**Sécurité publique**			
	TOTAL CHARGES	**103 500,00**		**76 769,35**
	TOTAL REVENUS	**8 200,00**		**26 560,00**
1110	**Police**			
	TOTAL CHARGES	**103 500,00**		**76 769,35**
	TOTAL REVENUS	**8 200,00**		**26 560,00**
1110.00.31110.00	Système vidéosurveillance et autres appareils	3 000,00		592,35
1110.00.31300.00	Prestations de services de tiers	40 000,00		24 493,25

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
1110.00.31440.01	Contrat d'entretien	7 500,00		1 077,00
1110.00.36120.00	Participation aux frais APM communes	53 000,00		50 604,00
1112.00.31810.00	Pertes sur créances effectives			2,75
1110.00.42700.00	Amendes diverses	100,00		
1112.00.42700.00	Amendes de stationnement	100,00		1 800,00
1112.00.46120.00	Dédommagements pour les frais APM communes	8 000,00		24 760,00
1112.00.46120.00	Dédommagements pour les frais APM communes	8 000.00		23 340.00
14	**Questions juridiques**			
	TOTAL CHARGES	**23 000,00**		**19 554,80**
	TOTAL REVENUS	**2 500,00**		**3 430,00**
140	**Questions juridiques**			
	TOTAL CHARGES	**23 000,00**		**19 554,80**
	TOTAL REVENUS	**2 500,00**		**3 430,00**
1400	**Questions juridiques (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**3 000,00**		**2 531,80**
	TOTAL REVENUS	**2 500,00**		**3 430,00**
1400.00.31300.03	Cadeaux aux mariés, divers	1 000,00		350,00
1400.00.36110.00	Participation aux frais des documents d'identité	2 000,00		2 181,80
1400.00.42100.00	Emoluments administratifs	500,00		140,00
1400.00.42100.01	Vente de documents d'identité	2 000,00		3 290,00
1406	**Office régional de l'état civil**			
	TOTAL CHARGES	**20 000,00**		**17 023,00**
1406.00.36120.00	Part aux frais arrondissement EC	20 000,00		17 023,00
15	**Service du feu**			
	TOTAL CHARGES	**170 000,00**		153 876,05
	TOTAL REVENUS	**3 200,00**		
150	**Service du feu**			
	TOTAL CHARGES	**170 000,00**		**153 876,05**
	TOTAL REVENUS	**3 200,00**		
1500	**Service du feu (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**91 000,00**		**84 375,55**
1500.00.31490.00	Entretien bornes et hydrantes	20 000,00		14 909,55
1500.00.36120.00	Participation au groupement intercommunal SIS	71 000,00		68 466,00
1500.00.36340.00	Allocation service du feu			1 000,00
1506	**Service du feu, organisation régionale**			
	TOTAL CHARGES	**79 000,00**		**69 500,50**
	TOTAL REVENUS	**3 200,00**		
1506.00.36120.01	Participation intercommunale SPV	79 000,00		69 500,50
1506.00.42600.00	Remboursement de tiers	3 200,00		
16	**Défense**			
	TOTAL CHARGES	**23 500,00**		**15 678,00**
16	**Défense civile**			
	TOTAL CHARGES	**23 500,00**		**15 678,00**

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
1620	**Protection civile (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**5 500,00**		**396,20**
1620.00.31010.00	Matériel d'exploitation fournitures PC	1 000,00		
1620.00.31440.00	Travaux d'entretien protection civile	2 500,00		
1620.00.31510.00	Entretien machines, véhicules, appareils	1 000,00		84,00
1620.00.36110.00	Participation aux dépenses cantonales de la PC	500,00		312,20
1620.00.36310.00	Subvention en faveur des dispositifs cantonaux de PC	500,00		
1626	**Organisations régionales de protection civile**			
	TOTAL CHARGES	**18 000.00**		**15 281,80**
1626.00.36120.00	Part aux frais d'organisation du groupement PC	18 000.00		15 281,80
2	**FORMATION**			
	TOTAL CHARGES	**371 000,00**		**306 189,74**
	TOTAL REVENUS	**63 249,00**		**79 942,90**
21	**Scolarité obligatoire**			
	TOTAL CHARGES	**370 000,00**		**305 989,74**
	TOTAL REVENUS	**63 249,00**		**79 942,90**
2170	**Bâtiments scolaires**			
	TOTAL CHARGES	**132 500,00**		**60 497,90**
	TOTAL REVENUS			**11 665,90**
2170.00.31000.00	Fournitures, photocopies	500,00		149,80
2170.00.31010.00	Matériel d'exploitation	2 000,00		1 879,60
2170.00.31100.00	Achat mobilier scolaire	3 000,00		2 457,00
2170.00.31200.00	Eau consommation	1 000,00		693,15
2170.00.31200.02	Chauffage des locaux	6 000,00		6 000,00
2170.00.31200.03	Electricité consommation	1 500,00		1 500,00
2170.00.31300.01	Frais de téléphone, ports	1 000,00		800,00
2170.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	20 000,00		13 250,70
2170.00.31340.00	Assurances bâtiment scolaire	4 000,00		3 360,93
2170.00.31440.00	Entretien bâtiment scolaire	90 000,00		28 975,92
2170.00.31440.01	Contrat d'entretien	1 500,00		1 430,80
2170.00.31500.00	Entretien biens meubles	1 000,00		
2170.00.31610.00	Location machines	1 000,00		
2170.00.42600.00	Remboursement de tiers			11 665,90
2180	**Accueil de jour**			
	TOTAL CHARGES	**215 000,00**		**223 775,72**
	TOTAL REVENUS	**63 249,00**		**68 277,00**
2180.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures restaurant scolaire	2 000,00		1 584,47
2180.00.31300.00	Prestations repas restaurant scolaire	52 000,00		62 182,25
2180.00.36120.00	Participation aux activités parascolaires GIAP	161 000,00		160 009,00
2180.00.42500.00	Ventes	45 000,00		
2180.00.42600.00	Participation des parents aux coûts des repas scolaires	1 000,00		48 430,25
2180.00.42600.01	Giap contribution aux coûts repas scolaires des animatrices			7 584,75
2180.00.42900.00	Autres revenus divers			13,00
2180.00.46120.00	Dédommagements	5 000,00		
2180.00.46216.00	Fonds de régulation du GIAP	12 249,00		12 249,00

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
2192	**École obligatoire, autres**			
	TOTAL CHARGES	**22 500,00**		**21 716,12**
2192.00.31010.00	Matériel patrouilleurs scolaires	1 000,00		
2192.00.31300.03	Fêtes des écoles, promotions	7 000,00		7 355,04
2192.00.31700.00	Transport d'élèves	5 000,00		4 606,00
2192.00.31701.00	Excursions, voyages scolaires et camps	8 000,00		8 255,08
2192.00.36360.00	Subventions APECH	1 500,00		1 500,00
29	**Formation, autres**			
	TOTAL CHARGES	**1 000,00**		**200,00**
2990	**Formation, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**1 000,00**		**200,00**
2990.00.36360.00	Subventions à la formation	1 000,00		200,00
3	**CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES**			
	TOTAL CHARGES	**366 944,00**		**302 311,58**
	TOTAL REVENUS	**16 500,00**		**5 835,05**
32	**Culture, autres**			
	TOTAL CHARGES	**62 000,00**		**51 623,33**
	TOTAL REVENUS	**500,00**		**1 985,00**
3210	**Bibliothèques**			
	TOTAL CHARGES	**11 000,00**		**9 672,00**
3210.00.36120.00	Part Bibliobus Ville de Genève	11 000,00		9 672,00
3290	**Culture, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**51 000,00**		41 951,33
	TOTAL REVENUS	**500,00**		1 985,00
3290.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures pour manifestations	1 000,00		
3290.00.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	1 000,00		
3290.00.31300.00	Prestations de services de tiers	3 000,00		
3290.00.31300.03	Manifestations diverses, fête du 1er août	9 000,00		7 421,58
3290.00.31610.00	Locations tentes pour manifestations	2 000,00		
3290.00.36360.00	Subventions culturelles	15 000,00		14 825,00
3290.00.36360.01	Activités culturelles et divers	15 000,00		14 710,75
3290.10.36360.00	Subventions culturelles pour la jeunesse	5 000,00		4 994,00
34	**Sports et loisirs**			
	TOTAL CHARGES	**294 944,00**		**240 688,25**
	TOTAL REVENUS	**16 000,00**		**3 850,05**
3410	**Sports**			
	TOTAL CHARGES	**233 444,00**		**205 581,57**
	TOTAL REVENUS	**15 000,00**		**3 026,15**
3410.00.31010.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	12 000,00		4 996,55
3410.00.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	2 000,00		99,90
3410.00.31200.00	Eau consommation	3 000,00		3 232,33
3410.00.31200.02	Chauffage des locaux stade et local 156 rte Choulex	4 000,00		5 002,77
3410.00.31200.03	Electricité consommation stade et local 156 rte Choulex			4 617,45
3410.00.31200.02	Chauffage des locaux stade et local 156 rte Choulex	4 000.00		4 269.50

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
3410.00.31300.01	Frais de téléphone, ports	1 500,00		600,00
3410.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	20 000,00		18 593,25
3410.00.31340.00	Assurances installations sportives	3 000,00		1 796,49
3410.00.31370.00	Autorisations et taxes	1 000,00		368,00
3410.00.31400.00	Entretien terrains, zone de loisirs	55 000,00		52 493,99
3410.00.31400.01	Contrat d'entretien bâtiment et terrain	7 000,00		6 544,60
3410.00.31440.00	Entretien bâtiments	94 000,00		81 626,38
3410.00.31510.00	Entretien machines, véhicules, appareils	3 000,00		295,10
3410.00.31610.00	Locations machines, matériel, installations	1 000,00		688,85
3410.00.33004.10	Amortissements rénovation local de pétanque	11 944,00		9 430,51
3410.00.36360.00	Subventions aux sociétés sportives	15 000,00		15 195,40
3410.00.42500.01	Revente énergie (photovoltaïque)			2 226,15
3410.00.44700.00	Locations salles, locaux divers			800,00
3410.00.46310.00	Subventions sportives, sport-toto	15 000,00		
3420	**Loisirs**			
	TOTAL CHARGES	**61 500,00**		**35 106,68**
	TOTAL REVENUS	**1 000,00**		**823,90**
3420.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2 000,00		55,45
3420.00.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	1 000,00		
3420.00.31320.00	Honoraires administratifs et mandats de conseils	1 000,00		
3420.00.31400.00	Entretien terrains, zone de loisirs	15 000,00		8 099,05
3420.10.31050.00	Noël des aînés, achat diverses marchandises	8 000,00		6 065,96
3420.10.31300.00	Frais de repas et sortie des Aînés	18 000,00		9 784,42
3420.10.31300.03	Dons, cadeaux aux Aînés	500,00		90,00
3420.10.36360.00	Subventions aux sociétés de loisirs	2 000,00		1 500,00
3420.20.31300.00	Activités enfance et jeunesse	12 000,00		6 498,85
3420.20.31300.03	Paniers naissances			1 422,95
3420.20.36360.00	Subventions colonies et camps	2 000,00		1 590,00
3420.00.42400.00	Taxes pour prestations de service	1 000,00		823,90
35	**Eglises et affaires religieuses**			
	TOTAL CHARGES	**10 000,00**		**10 000,00**
3500	**Eglises et affaires religieuses**			
	TOTAL CHARGES	**10 000,00**		**10 000,00**
3500.00.36360.00	Subventions	10 000,00		10 000,00
4	**SANTÉ**			
	TOTAL CHARGES	**1 000,00**		
42	**Soins ambulatoires**			
	TOTAL CHARGES	**1 000,00**		
4210	**Soins Ambulatoires**			
	TOTAL CHARGES	**1 000,00**		
4210.00.36370.00	Maintien à domicile	1 000,00		
5	**SÉCURITÉ SOCIALE**			
	TOTAL CHARGES	**385 773,00**		**303 392,64**
	TOTAL REVENUS	**6 900,00**		**7 818,00**

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
54	**Famille et jeunesse**			
	TOTAL CHARGES	**290 500,00**		**208 258,24**
	TOTAL REVENUS	**6 900,00**		**7 818,00**
5451	**Crèches et garderies**			
	TOTAL CHARGES	**290 500,00**		**208 258,24**
	TOTAL REVENUS	**6 900,00**		**7 818,00**
5451.00.36120.00	Koala	22 000,00		16 269,00
5451.00.36120.01	Crèche intercommunale EVE	266 000,00		191 749,24
5451.00.36360.00	Subventions garderies	2 500,00		240,00
5451.00.46120.00	Rétrocession groupement crèche intercommunale EVE	100,00		
5451.00.46310.00	Subvention canton FDAP	6 800,00		7 818,00
57	**Aide sociale et domaine de l'asile**			
	TOTAL CHARGES	**60 273,00**		**60 134,40**
5790	**Assistance, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**60 273,00**		**60 134,40**
5790.00.31010.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	500,00		
5790.00.31300.03	Divers dons	1 000,00		
5790.00.36120.02	Participation intercommunale Thônex-Choulex service social			3 004,15
5790.00.36216.00	Fonds de régulation IMAD	9 273,00		9 273,00
5790.00.36310.00	Subvention aux associations socio-culturelles, FAS'e	8 500,00		7 857,25
5790.00.36360.00	Subventions aux associations aide sociale	40 000,00		40 000,00
5790.00.36370.00	Subventions aux ménages aide sociale	1 000,00		
59	**Domaine social, non mentionné ailleurs**			
	TOTAL CHARGES	**35 000,00**		**35 000,00**
5930	**Actions d'entraide à l'étranger**			
	TOTAL CHARGES	**35 000,00**		**35 000,00**
5930.00.36380.00	Aide humanitaire à l'étranger	35 000,00		35 000,00
6	**TRANSPORTS**			
	TOTAL CHARGES	**521 667,00**	**615 000,00**	**1 135 492,64**
	TOTAL REVENUS			**1 765,15**
61	**Circulation routière**			
	TOTAL CHARGES	**504 167,00**	**615 000,00**	**1 119 318,64**
	TOTAL REVENUS			**1 765,15**
6150	**Routes communales**			
	TOTAL CHARGES	**504 167,00**	**615 000,00**	**1 119 318,64**
	TOTAL REVENUS			**1 765,15**
6150.00.30100.01	Salaires stagiaires, jobs d'été	15 000,00		11 880,00
6150.00.31010.00	Achat matériel et fournitures voirie	55 000,00		56 708,84
6150.00.31110.00	Achat machines, véhicules, outillage	20 000,00		15 055,95
6150.00.31120.00	Acquisition vêtements de travail, linges, rideaux	2 000,00		17,80
6150.00.31200.00	EAU CONSOMMATION	2 000,00		
6150.00.31200.02	Chauffage des locaux	6 000,00		7 509,18
6150.00.31200.03	Electricité consommation	3 500,00		3 702,75

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
6150.00.31300.00	Prestations de services de tiers	500,00		1 656,40
6150.00.31300.01	Frais de téléphone, ports	1 000,00		800,00
6150.00.31320.00	Honoraires étude ingénieurs architecte	30 000,00		34 658,40
6150.00.31340.00	Assurances véhicules voirie	7 000,00		8 676,01
6150.00.31370.00	Impôts véhicules voirie	3 000,00		3 100,00
6150.00.31410.00	Entretien des routes	165 000,00	15 000,00	181 400,16
6150.00.31410.01	Entretien éclairage public	20 000,00		11 348,70
6150.00.31440.00	Entretien bâtiments administratifs	10 000,00		9 076,56
6150.00.31440.01	Contrat d'entretien			8 179,83
6150.00.31510.00	Entretien machines, véhicules, outillage voirie	20 000,00		22 704,15
6150.00.31600.00	Loyers parking véhicules voirie			7 800,00
6150.00.31610.00	Location machines voirie	2 000,00		693,05
6150.00.33001.09	Amortissements aménagements de surface hameau Bonvard	131 333,00		131 228,73
6150.00.33001.10	Amortissements travaux de réfection rte de Choulex/Carres	4 834,00		
6150.00.33001.11	Amortissements réfection chemin des Princes			3 500,00
6150.00.33001.12	Amortissements réfection route de Choulex/maison Forte			4 833,33
6150.00.36120.00	Taxes surfaces imperméables routes	6 000,00		5 575,65
6150.00.38300.09	Amortissements compl. aménagement de surface hameau Bonvard		350 000,00	350 000,00
6150.00.38301.11	Amortissements compl. réfection chemin des Princes		105 000,00	101 500,00
6150.00.38301.12	Amortissements compl. réfection route de Choulex/maison Fort		145 000,00	137 843,47
6150.00.42500.01	Revente énergie (photovoltaïque)			815,15
6150.00.42600.00	Remboursement de tiers			700,00
6150.00.43900.00	Autres revenus			250,00
62	**Transports publics**			
	TOTAL CHARGES	**17 500,00**		**16 174,00**
6220	**Trafic régional et d'agglomération**			
	TOTAL CHARGES	**17 500,00**		**16 174,00**
6220.00.36340.00	Subvention Noctambus, TPG et autres	5 500,00		5 274,00
6220.00.36370.00	Subventions TPG abonnements Juniors/Seniors	12 000,00		10 900,00
7	**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**			
	TOTAL CHARGES	**695 050,00**		**505 949,36**
	TOTAL REVENUS	**83 949,50**		**97 498,05**
71	**Approvisionnement en eau**			
	TOTAL CHARGES	**20 000,00**		**18 719,15**
7100	**Approvisionnement en eau (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**20 000,00**		**18 719,15**
7100.00.31200.00	Alimentation eau fontaines	20 000,00		18 719,15
72	**Traitement des eaux usées**			
	TOTAL CHARGES	**101 750,00**		**104 555,99**
	TOTAL REVENUS	**76 049,50**		**85 019,50**
720	**Traitement des eaux usées**			
	TOTAL CHARGES	**101 750,00**		**104 555,99**
	TOTAL REVENUS	**76 049,50**		**85 019,50**
7201	**Traitement des eaux usées [entreprise communale]**			
	TOTAL CHARGES	**11 000,00**		**29 900,00**
	TOTAL REVENUS			**8 970,00**

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
7201.10.31320.01	Honoraires mandats techniques	1 000,00		
7201.10.31430.00	Entretien réseau primaire drainages, terrains	10 000,00		29 900,00
7201.00.46310.00	Subvention canton (OCAN)			8 970,00
7206	**Assainissement des eaux, équipements publics (FIA)**			
	TOTAL CHARGES	**90 750,00**		**74 655,99**
	TOTAL REVENUS	**76 049,50**		**76 049,50**
7206.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	5 000,00		
7206.00.31430.00	Entretien canalisations réseau secondaire	20 000,00		11 632,42
7206.00.33003.11	Amortissements mise en séparatifs hameau Bonvard	57 500,00		57 500,00
7206.00.33003.12	Amortissements canalisations EP chemin de la Messin	8 250,00		5 523,57
7206.00.46120.00	Loyers FIA Collecteurs	76 049,50		76 049,50
73	**Gestion des déchets**			
	TOTAL CHARGES	**370 500,00**		**227 809,42**
	TOTAL REVENUS	**6 300,00**		**8 385,35**
730	**Gestion des déchets**			
	TOTAL CHARGES	**370 500,00**		**227 809,42**
	TOTAL REVENUS	**6 300,00**		**8 385,35**
7300	**Gestion des déchets (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**500,00**		**316,70**
7300.00.36120.00	Part au traitement des déchets carnés CIDEC	500,00		316,70
7301	**Gestion des déchets [entreprise communale]**			
	TOTAL CHARGES	**370 000,00**		**227 492,72**
	TOTAL REVENUS	**6 300,00**		**8 385,35**
7301.00.31110.00	Achat containers, éco-points	30 000,00		29,75
7301.00.31300.00	Traitement des déchets	150 000,00		124 851,12
7301.00.31300.04	Transport des déchets	160 000,00		96 027,40
7301.00.31320.00	Honoraires études ingénieurs, architectes	2 000,00		
7301.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	5 000,00		1 507,10
7301.00.31430.00	Entretien place de déchetterie	23 000,00		5 077,35
7301.00.42400.00	Taxes pour enlèvement des ordures	100,00		
7301.00.42500.00	Vente de matières récupérées	6 000,00		7 665,35
7301.00.42600.00	Remboursement de tiers déchets	100,00		
7301.00.46310.00	Subvention Canton gestion des déchets	100,00		720,00
75	**Protection des espèces et du paysage**			
	TOTAL CHARGES	**26 000,00**		**18 934,25**
	TOTAL REVENUS	**1 000,00**		**770,00**
7500	**Protection des espèces et du paysage**			
	TOTAL CHARGES	**26 000,00**		**18 934,25**
	TOTAL REVENUS	**1 000,00**		**770,00**
7500.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 000,00		
7500.00.31010.01	Achats médailles de chiens	1 000,00		**268,15**
7500.00.31320.00	Honoraires administratifs et mandats de conseils	3 000,00		
7500.00.31440.00	Entretien bâtiments espaces publics	15 000,00		**12 666,10**
7500.00.36360.00	Subventions de la commission environnement	6 000,00		**6 000,00**
7500.00.42100.00	Emoluments médailles de chiens	1 000,00		770,00

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
76	**Lutte contre la pollution de l'environnement**			
	TOTAL CHARGES	**27 000,00**		**32 199,50**
7610	**Protection de l'air et du climat**			
	TOTAL CHARGES	**9 000,00**		**6 430,05**
7610.00.31300.00	Activités environnement	9 000,00		6 430,05
7690	**Lutte contre la pollution de l'environnement, non mentionné**			
	TOTAL CHARGES	**18 000,00**		**25 769,45**
7690.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	13 000,00		18 200,00
7690.00.31410.00	Création borne de recharge			3 069,45
7690.00.36370.00	Subventions vélos électriques	5 000,00		4 500,00
77	**Protection de l'environnement, autres**			
	TOTAL CHARGES	**29 800,00**		**35 086,55**
	TOTAL REVENUS	**600,00**		**3 323,20**
7710	**Cimetières, crématoires**			
	TOTAL CHARGES	**24 500.00**		**10 294.05**
	TOTAL REVENUS	**200,00**		**3 150.00**
7710.00.31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	1 500,00		888,65
7710.00.31110.00	Acquisition machines, appareils, véhicules, outils	1 500,00		
7710.00.31200.00	Eau consommation	1 000,00		769,60
7710.00.31200.03	Electricité consommation			38,30
7710.00.31300.00	Prestations de services de tiers			3 843,05
7710.00.31300.03	Frais de couronnes mortuaires	500,00		
7710.00.31320.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes	11 800,00		11 800,00
7710.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	1 000,00		
7710.00.31430.00	Entretien cimetière et columbarium	2 000,00		7 574,55
7710.00.31440.01	Contrat d'entretien	9 000,00		9 698,40
7710.00.31610.00	Location machines	1 500,00		474,00
7710.00.42400.00	Taxes et concessions cimetière	500,00		3 000,00
7710.00.42600.00	Remboursement et participation de tiers	100,00		323,20
79	**Aménagement du territoire**			
	TOTAL CHARGES	**120 000,00**		**68 644,50**
7900	**Aménagement du territoire (en général)**			
	TOTAL CHARGES	**120 000,00**		**68 644,50**
7900.00.31320.01	Honoraires mandats techniques	120 000,00		68 644,50
8	**ÉCONOMIE PUBLIQUE**			
	TOTAL CHARGES			**1 438,90**
	TOTAL REVENUS	**42 000,00**		**45 861,53**
81	**Agriculture**			
	TOTAL CHARGES			**1 438,90**
8140	**Amélioration de la production végétale**			
	TOTAL CHARGES			**1 438,90**
8140.00.31300.00	Prestations de services de tiers			1 438,90

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
87	**Combustibles et énergie**			
	TOTAL REVENUS	**42 000,00**		**45 861,53**
8710	**Electricité (en général)**			
	TOTAL REVENUS	**42 000,00**		**45 861,53**
8710.00.44700.00	Redevance des SI	42 000,00		45 861,53
9	**FINANCES ET IMPÔTS**			
	TOTAL CHARGES	**570 943,00**		**583 437,25**
	TOTAL REVENUS	**4 767 438,00**		**5 676 058,30**
91	**Impôts**			
	TOTAL CHARGES	**210 000,00**		**224 371,06**
	TOTAL REVENUS	**4 674 338,00**		**5 108 337,75**
9100	**Impôts communaux généraux**			
	TOTAL CHARGES	**210 000,00**		**224 371,06**
	TOTAL REVENUS	**4 674 338,00**		**5 108 337,75**
9100.00.31800.00	Dépréciation sur créances fiscales			20 600,00
9100.00.31800.01	Dépréciation sur estimations fiscales			55 800,00
9100.00.31810.00	Pertes sur créances fiscales	80 000,00		1 039,15
9100.00.36110.00	Frais de perception des centimes additionnels	130 000,00		146 931,91
9100.00.40000.00	Impôts sur revenus PP année fiscale	2 727 291,00		2 759 522,00
9100.00.40001.00	Impôts sur revenus PP années précédentes			225 457,60-
9100.00.40003.00	Impôts sur prestations en capital	54 012,00		65 542,10
9100.00.40006.00	Imputations forfaitaires PP	8 000,00-		145 062,70-
9100.00.40010.00	Impôts sur fortune PP année fiscale	1 625 070,00		1 906 928,00
9100.00.40011.00	Impôts sur fortune PP années précédentes			352 453,30
9100.00.40020.00	Impôts à la source personnes physiques	118 818,00		158 097,98
9100.00.40100.00	Impôts sur bénéfice PM année fiscale	11 004,00		25 278,00
9100.00.40101.00	Impôts sur bénéfice PM années précédentes			3 210,49
9100.00.40104.00	Fonds de péréquation des PM bénéfice	123 466,00		168 069,00
9100.00.40110.00	Impôts sur capital PM année fiscale	8 988,00		13 592,00
9100.00.40111.00	Impôts sur capital PM années précédentes			2 858,64
9100.00.42900.00	Autres taxes rachats actes de défauts de biens			2 338,19
9100.00.46000.00	Quote-part aux revenus de la Confédération	13 689,00		20 968,35
92	**Conventions fiscales**			
	TOTAL CHARGES	**19 589,00**		**18 357,69**
9200	**Conventions fiscales**			
	TOTAL CHARGES	**19 589,00**		**18 357,69**
9200.00.36090.00	Compensation financière communes frontalières	19 589,00		18 357,69
93	**Péréquation financière et compensation des charges**			
	TOTAL CHARGES	**223 754,00**		**223 754,00**
9300	**Péréquation financière et compensation des charges**			
	TOTAL CHARGES	**223 754,00**		**223 754,00**
9300.00.36227.00	Contribution versée à la péréquation financière (B 6 08)	223 754,00		223 754,00

N° compte	Désignation du compte	Budget 2022	Budget supplémentaire 2022	Solde du compte 2022
96	**Administration de la fortune et de la dette**			
	TOTAL CHARGES	**117 600,00**		**116 954,50**
	TOTAL REVENUS	**92 100,00**		**566 992,90**
9610	**Intérêts**			
	TOTAL CHARGES	**75 000,00**		**71 875,00**
	TOTAL REVENUS	**15 100,00**		**44 059,00**
9610.00.34010.00	Intérêts passifs des engagements financiers	75 000,00		71 875,00
9610.00.44000.00	Intérêts des disponibilités	100,00		
9610.00.44400.00	Adaptation des actions à la valeur marchande			17 043,00
9610.00.44630.00	Dividendes sur actions et parts sociales PA	15 000,00		27 016,00
9630	**Biens-fonds du patrimoine financier**			
	TOTAL CHARGES	**42 600,00**		**45 079,50**
	TOTAL REVENUS	**77 000,00**		**522 933,90**
9630.00.34393.00	Impôt immobilier divers immeubles du PF	3 600,00		1 147,00
9630.01.31510.00	Entretien machines, véhicules, appareils	1 000,00		2 190,76
9630.01.34310.00	Entretien courant Café des Amis	25 000,00		21 110,66
9630.01.34310.01	Contrats entretien Café des Amis			4 253,50
9630.01.34313.00	Entretien biens meubles Café des Amis	7 000,00		6 895,13
9630.01.34394.00	Primes d'assurance Café des Amis	6 000,00		6 107,45
9630.01.34397.00	Honoraires conseils étude Café des Amis			3 375,00
9630.00.44300.00	Loyer fonds communaux	5 000,00		
9630.01.44300.00	Loyer Café des Amis	72 000,00		72 000,00
9630.01.44390.00	Remboursement de charges Café des Amis			5 000,00
9630.01.44391.00	Prestations des assurances Café des Amis			1 064,90
9630.01.44434.00	Revalorisation bâtiments PF			444 869,00
97	**Redistributions**			
	TOTAL REVENUS	**1 000,00**		**727,65**
971	**Redistributions liées à la taxe sur le CO2**			
	TOTAL REVENUS	**1 000,00**		**727,65**
9710.00.46991.00	Redistribution taxe CO2	1 000,00		727,65
	TOTAL GÉNÉRAL			
	TOTAL CHARGES	**5 162 977,00**	**615 000,00**	**5 272 058,72**
	TOTAL REVENUS	**5 168 036,50**		**6 142 579,86**
	EXCÉDENT / PERTE	**5 059,50-**	**615 000,00**	**870 521,14-**



COMMUNE DE
CHOULEX

Mairie de Choulex 2023
Conception graphique : Art&Dream
Impression : Imprimerie Hostettler, Vésenaz
Photographies :
©Art&Dream
©Justine Jousson